



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

## Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 24-28 juin 2024

Distribution: générale

Date: 21 novembre 2024

Original: anglais

Point 14 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2024/14

Résumé des travaux de la session annuelle de 2024  
du Conseil d'administration

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

## Résumé des travaux de la session annuelle de 2024 du Conseil d'administration

### Table des matières

<b>Questions stratégiques actuelles et futures</b> .....	<b>4</b>
Élection à un poste vacant du Bureau et désignation du Rapporteur .....	4
2024/EB.A/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive .....	4
Allocution spéciale de M. James Mwangi, Directeur général d'Equity Group Holdings .....	7
<b>Questions opérationnelles</b> .....	<b>9</b>
Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel .....	9
Exposé oral sur le projet global relatif aux assurances à donner .....	10
<b>Tours d'horizon régionaux</b> .....	<b>13</b>
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale .....	13
Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique .....	15
Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe .....	16
Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes .....	17
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est .....	19
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest .....	20
<b>Rapports annuels</b> .....	<b>22</b>
2024/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2023 .....	22
2024/EB.A/3 Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2023 et note de la direction .....	24
2024/EB.A/4 Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2023 .....	25
<b>Rapports d'évaluation</b> .....	<b>27</b>
2024/EB.A/5 Rapport succinct de l'évaluation stratégique des mesures prises par le PAM en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et réponse de la direction .....	27

<b>Questions d'administration et de gestion .....</b>	<b>29</b>
2024/EB.A/6 Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil .....	29
<b>Ressources, questions financières et budgétaires.....</b>	<b>31</b>
2024/EB.A/7 Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant .....	31
2024/EB.A/8 Comptes annuels vérifiés de 2023.....	32
<b>Ressources, questions financières et budgétaires (suite).....</b>	<b>34</b>
2024/EB.A/9 Mise à jour du Plan de gestion du PAM pour 2024-2026 .....	34
2024/EB.A/10 Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2023) .....	35
2024/EB.A/11 Rapport annuel de l'Inspecteur général et note de la Directrice exécutive .....	35
2024/EB.A/12 Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2023 .....	37
<b>Questions d'administration et de gestion (suite).....</b>	<b>39</b>
2024/EB.A/13 Nomination de deux membres du Comité consultatif de contrôle indépendant..	39
2024/EB.A/14 Remplacement d'un membre du jury chargé de sélectionner des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant .....	39
<b>Rapports d'évaluation (suite) .....</b>	<b>39</b>
2024/EB.A/15 Rapport annuel sur l'évaluation en 2023 et réponse de la direction .....	39
2024/EB.A/16 Point sur l'application des recommandations issues des évaluations .....	41
<b>Questions de politique générale.....</b>	<b>41</b>
2024/EB.A/17 Modification de la politique d'évaluation du PAM (2022) .....	41
2024/EB.A/18 Modification de la politique en matière de plans stratégiques de pays .....	41
<b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest.....</b>	<b>42</b>
2024/EB.A/19 Plan stratégique de pays – Guinée (2024-2029), y compris une présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 7 c) 1) .....	42
<b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe.....</b>	<b>43</b>
2024/EB.A/20 Plan stratégique de pays – Lesotho (2024-2029), y compris une présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 7 c) 2) .....	43
Allocution spéciale de M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.....	45
<b>Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes.....</b>	<b>46</b>
2024/EB.A/21 Plan stratégique de pays – Nicaragua (2024-2029) .....	46
<b>Questions de politique générale (suite).....</b>	<b>47</b>
2024/EB.A/22 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2023) .	47
2024/EB.A/23 Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement).....	49
2024/EB.A/24 Exposé oral sur l'inclusion du handicap.....	50
<b>Questions d'administration et de gestion (suite).....</b>	<b>51</b>
2024/EB.A/25 Rapport sur la sécurité .....	51



## Questions stratégiques actuelles et futures

### Élection à un poste vacant du Bureau et désignation du Rapporteur

1. Rappelant l'accord conclu entre le Gabon et le Tchad portant sur la mise en commun de leur mandat, le Président a fait observer que le siège au Conseil serait occupé par le Tchad à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Il était donc nécessaire de remplacer la Coordinatrice suppléante de la Liste A, Mme Chantal Moukoutou Legnongo, Représentante permanente suppléante du Gabon. Il a invité le Conseil à approuver la nomination de S. E. M. Fredrick Matwang'a, Ambassadeur et Représentant permanent du Kenya, en qualité de Coordonnateur suppléant de la Liste A.
2. Le Conseil a également été invité à approuver la nomination de M. Vicente Bezerra, Représentant permanent suppléant du Brésil, en qualité de Rapporteur de la session.
3. Les deux nominations ont été dûment approuvées.

### 2024/EB.A/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive

4. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice exécutive a fait état des difficultés persistantes que rencontrait le PAM alors que les besoins humanitaires étaient en forte hausse, que les ressources n'augmentaient pas en conséquence et que l'environnement politique et la situation en matière de sécurité étaient de plus en plus complexes. Les besoins opérationnels pour 2024 s'élevaient à 18 milliards de dollars É.-U., alors que les dernières prévisions de financement en date s'établissaient à 8,9 milliards de dollars. Le PAM prenait des dispositions pour s'adapter au nouvel environnement financier et opérationnel, procédant notamment à la réorganisation de la structure de son Siège, ce qui avait déjà permis d'améliorer l'efficacité et l'efficacités, ainsi que la collaboration entre les départements et la cohérence de leurs actions. La priorité était désormais de préciser la répartition des responsabilités et des obligations additionnelles incombant au Siège et aux bureaux régionaux concernant l'appui aux opérations menées dans les pays.
5. Le travail engagé pour renforcer la base de financement portait notamment sur l'intensification de la collaboration avec les institutions financières internationales et régionales, y compris par l'intermédiaire de partenariats tripartites avec les pouvoirs publics; la facilitation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire; l'établissement de nouvelles relations avec des partenaires du secteur privé en vue de la mobilisation de financements et d'un appui technique; et le recours accru aux mécanismes de financement novateurs. Une nouvelle stratégie de partenariat visait à promouvoir l'établissement de relations à long terme avec les partenaires, l'intensification des transferts de ressources et de connaissances, et l'élargissement de la base de donateurs issus du secteur privé, de sorte à faire appel à de nouvelles fondations et à recourir davantage aux dons de particuliers et à l'action philanthropique.
6. Le succès de la mobilisation de ressources et de la mise en place de partenariats dépendait du maintien de la confiance accordée au PAM par les parties prenantes. Étant donné que l'efficacité des contrôles et des processus destinés à donner des assurances était essentielle à cet égard ainsi qu'au regard des opérations du PAM, la Directrice exécutive était en train de faire paraître une circulaire codifiant les normes d'assurance applicables aux opérations et comprenant des outils et orientations améliorés à l'intention des bureaux de pays. Entre-temps, le Bureau de la déontologie travaillait à l'élaboration d'une nouvelle stratégie sur les questions de déontologie pour la période 2024-2026.

7. En sa qualité de Championne de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel désignée par le Comité permanent interorganisations pour 2024, la Directrice exécutive s'employait avant tout à faire en sorte que les personnes bénéficiant de l'assistance du PAM connaissent leurs droits et soient protégées contre les risques, à faire de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles une priorité des dirigeants du secteur humanitaire et à renforcer les capacités dans ce domaine dans l'ensemble du secteur. Le PAM s'était doté d'un plan d'action en 45 points pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue d'une récente évaluation stratégique des mesures qu'il avait prises en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
8. Remerciant les employés du PAM pour leur travail aux avant-postes de la lutte contre la crise de la faim, la Directrice exécutive souhaitait que les restructurations en cours soient menées à bien dans les meilleurs délais, en faisant primer la protection des postes occupés par les employés sur les dépenses hors personnel et mettant en place des mesures de soutien pour les employés recrutés sur le plan national, prévoyant notamment un allongement de la durée de préavis, une assurance maladie après la cessation de service, des services de conseil et d'autres mesures. Le devoir de protection compterait également parmi les préoccupations centrales du Sous-Directeur exécutif chargé de l'environnement de travail et de la gestion, M. Stephen Omollo.
9. S'agissant des opérations du PAM, la Directrice exécutive a décrit les interventions d'urgence menées à Gaza, en Haïti, au Myanmar, au Soudan – où la Directrice de la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution du PAM avait été dépêchée pour assurer les fonctions de Coordonnatrice régionale des Nations Unies pour les secours d'urgence –, au Sahel, en Ukraine et au Yémen. Le PAM reconnaissait que l'élimination de l'insécurité alimentaire était l'affaire de tous et était prêt à contribuer, par ses compétences techniques et son expérience opérationnelle, aux actions conjointes menées pour apporter des solutions durables au problème de la faim, tout en faisant concorder ses activités avec les stratégies nationales ou locales et en mettant à profit l'innovation.
10. Pour conclure, la Directrice exécutive a affirmé que le PAM comptait sur le soutien de tous les membres du Conseil, accordait beaucoup d'importance au dialogue franc et ouvert qu'il entretenait avec eux et leur était reconnaissant de leurs avis et de leur collaboration, notamment lorsqu'il fallait résoudre les difficultés d'accès, assurer la sécurité des travailleurs humanitaires et négocier des solutions politiques pour mettre fin aux conflits aggravant la faim.
11. Saluant le tableau stratégique brossé par la Directrice exécutive et les efforts déployés en vue de renforcer le PAM et de lui permettre de s'adapter à un contexte changeant, nombre des membres du Conseil ont remercié le PAM de l'appui qu'il leur avait apporté pour les aider à surmonter certaines difficultés rencontrées dans leurs pays et régions respectifs. Les membres ont évoqué les contributions, notamment financières, que leur pays avait apportées au travail du PAM, plusieurs d'entre eux faisant part de l'intention de leur gouvernement d'accroître le soutien apporté.
12. Adressant leurs condoléances aux membres de la famille des employés du PAM qui avaient perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du Conseil ont salué la détermination du personnel du PAM à venir en aide aux populations dans le besoin, malgré les difficultés. De nombreux intervenants ont exprimé leurs préoccupations devant la situation humanitaire catastrophique à Gaza, appelant à un cessez-le-feu afin de permettre la livraison sans entraves et en toute sécurité de biens essentiels, la libération de tous les otages et le rétablissement des services de base. Les membres du Conseil ont demandé à être tenus régulièrement informés de la situation humanitaire et des opérations de secours menées par le PAM à Gaza. Les conflits au Soudan, en Ukraine et au Yémen suscitaient également de graves inquiétudes, et plusieurs membres du Conseil ont indiqué qu'il fallait se garder de négliger les crises touchant d'autres parties du monde, y compris la sécheresse

frappant l'Afrique australe, le déplacement massif de personnes au Myanmar et vers le Bangladesh, les troubles civils en Haïti, les effets des changements climatiques dans les petits États insulaires en développement et ailleurs, et la dégradation de la sécurité alimentaire au Sahel et dans des pays tels que l'Afghanistan et le Soudan du Sud.

13. De nombreux membres du Conseil se sont dits alarmés face à l'augmentation du nombre de violations du droit international humanitaire dans de nombreuses situations de conflit. Condamnant, entre autres actes, le recours à des mesures de restriction de l'accès à la nourriture, à l'eau et à d'autres biens de première nécessité comme tactique de guerre, la prise pour cible et l'arrestation des travailleurs humanitaires, et la politisation de l'assistance humanitaire, plusieurs intervenants ont indiqué que leurs autorités étaient disposées à travailler avec le PAM à la promotion du respect du droit international humanitaire, à la protection des civils et à la garantie d'un acheminement sûr et durable des fournitures et des travailleurs humanitaires. Un petit nombre d'intervenants ont appelé à la levée des sanctions internationales frappant les échanges commerciaux avec certains pays.
14. Les membres du Conseil se sont prononcés en faveur du rôle joué par le PAM le long du nexus action humanitaire-développement-paix, en particulier concernant le renforcement des systèmes alimentaires et les filières; des programmes durables d'alimentation scolaire et de nutrition, notamment par l'intermédiaire de la Coalition pour l'alimentation scolaire; de l'inclusion du handicap; ainsi que de l'ancrage local (ou localisation) et de la mobilisation des communautés locales à l'appui de l'amélioration de la durabilité des interventions.
15. Les membres du Conseil ont encouragé la poursuite des investissements consacrés au renforcement de la résilience et aux mesures d'anticipation, le PAM travaillant avec les donateurs, les autorités nationales et les autres partenaires à la promotion du financement, de la pérennisation et de la prise en main au niveau national des programmes et des systèmes. Ils ont aussi demandé à la direction de faire en sorte que le PAM continue d'accorder une attention toute particulière à la problématique femmes-hommes, notamment en donnant rapidement suite aux recommandations découlant de l'évaluation des mesures de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et ont appelé à l'adoption de mesures plus ambitieuses pour protéger les bénéficiaires et assurer la responsabilité à l'égard des personnes touchées, ainsi qu'à la poursuite de la promotion de la coopération mondiale sur des questions telles que l'adaptation aux changements climatiques, les migrations et l'accès humanitaire dans les situations de conflit.
16. S'agissant de l'initiative de restructuration interne, les membres du Conseil se sont félicités des incidences positives de l'initiative au Siège et au niveau régional, et ont encouragé la direction à achever rapidement les réformes au niveau des bureaux de pays, en veillant à ce que les modifications prévues soient communiquées au personnel en temps opportun et de manière transparente et que les postes de haut niveau vacants soient pourvus dans les meilleurs délais.
17. Les membres du Conseil ont salué les efforts entrepris pour renforcer les mécanismes de surveillance et de contrôle dans le cadre du projet global relatif aux assurances à donner – y compris en association avec les partenaires coopérants – et pour atténuer les risques de fraude, de corruption et de vol. Plusieurs membres du Conseil ont encouragé la direction à suivre l'avancement de ces mesures et à rendre compte des résultats obtenus, ainsi qu'à accélérer l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle.
18. Réaffirmant leur engagement en faveur du processus d'examen de la gouvernance, les membres du Conseil ont souligné qu'il était important de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport intérimaire du groupe de travail, ainsi que d'autres mesures visant à garantir l'efficacité et la cohérence des modalités de gouvernance au sein du PAM et dans l'ensemble du système des Nations Unies.

19. Faisant part de leurs inquiétudes quant au déficit de financement, les membres du Conseil se sont félicités du plan en trois volets adopté par le PAM pour y remédier, lequel prévoyait l'élargissement de la base de ressources, la mise en œuvre à titre prioritaire d'initiatives visant à renforcer l'efficacité et l'efficacités – les décisions étant fondées sur des données factuelles et sur le fruit des consultations menées auprès des communautés touchées – et le développement des partenariats. Les membres ont encouragé la direction à continuer de mobiliser des financements plus souples et plus prévisibles, tout en veillant à communiquer de manière transparente avec les donateurs au sujet des risques et des arbitrages associés aux déficits de financement. Plusieurs membres du Conseil ont demandé à la communauté internationale de soutenir l'action humanitaire, exhortant les donateurs actuels, nouveaux et potentiels à apporter leur appui, notamment financier, afin de faire face aux besoins sans précédent de l'humanité, chacun contribuant à la hauteur de ses moyens.
20. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil pour ce débat constructif ainsi que pour leur participation à l'action du PAM.

### **Allocution spéciale de M. James Mwangi, Directeur général d'Equity Group Holdings**

21. Évoquant le rôle que jouait Equity Group Holdings pour améliorer l'inclusion financière au Kenya, M. Mwangi a fait ressortir l'importance d'analyser les causes profondes des défis rencontrés, dans les domaines de l'inclusion financière ou de la sécurité alimentaire, et de les aborder en partenariat. Ayant pris note des pressions complexes qui s'exerçaient sur le PAM, il a estimé que le renforcement des capacités des petits exploitants agricoles et l'amélioration de leur résilience face aux effets des changements climatiques étaient susceptibles de prévenir l'insécurité alimentaire à l'avenir.
22. M. Mwangi a donné un aperçu sur la manière dont Equity Group Holdings déterminait ses partenaires, partageait les risques et appuyait l'acquisition de notions financières, et décrit à cet égard l'initiative du groupe en République démocratique du Congo, où le nombre de clients de sa banque était passé de 86 000 à 2,2 millions en l'espace de trois ans seulement. Le groupe avait déjà accompli des progrès satisfaisants en matière d'accroissement de la part des prêts accordés à l'agriculture, grâce aux efforts déployés pour renforcer les capacités des petits exploitants, réduire leur exposition aux risques et faciliter leur accès au crédit. Le groupe était également actif dans d'autres domaines intéressant le PAM, tels que les pertes alimentaires après récolte, la location d'entrepôts ou la transformation des produits agricoles. Il était prêt à transposer ses initiatives à plus grande échelle et à continuer à travailler avec le PAM pour atteindre l'objectif commun consistant à changer la vie.
23. Trois membres du Conseil ont fait une déclaration au nom de leur liste respective et salué l'action menée par Equity Group Holdings avec le PAM, l'un d'eux décrivant leur collaboration en République démocratique du Congo comme un exemple de la façon dont les entités des Nations Unies et le secteur privé pouvaient améliorer la production alimentaire grâce à des approches fondées sur le marché. Le plan de relèvement et de résilience de l'Afrique élaboré par le groupe a été salué comme un exemple de la manière dont la coopération entre les organisations internationales, les gouvernements et les entreprises privées pouvait combler les déficits de financement qui entravaient les progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable 2. Un membre du Conseil a souligné l'importance de la microfinance pour garantir les moyens d'existence des petits exploitants dans sa propre région, appelant les institutions financières à intégrer des stratégies axées sur des "activités multiples" dans les programmes de financement et exhortant les gouvernements à les intégrer dans les filières et à mettre en place un cadre réglementaire pour faire respecter les contrats. Soulignant la nécessité pour les institutions de fournir des crédits abordables et appropriés, il a interrogé M. Mwangi sur l'expérience d'Equity Group Holdings en matière de collaboration avec les gouvernements sur les subventions et autres incitations pour encourager les banques à satisfaire les besoins de

crédit des petits exploitants agricoles, et sur sa stratégie pour répondre aux besoins de crédit des métayers sans titre légal de propriété, en particulier dans les zones rurales où les services bancaires en ligne étaient la seule option.

24. M. Mwangi a également été invité à partager son point de vue sur la manière dont les partenaires pourraient tirer parti de l'expérience du PAM, de ses capacités d'accès et de la portée de son action dans les situations de fragilité et sur la manière dont les donateurs pourraient accroître la participation du secteur bancaire commercial pour combler le déficit de financement dans l'agriculture et la production alimentaire en Afrique. De plus amples précisions ont été demandées sur la manière dont son groupe promouvait l'égalité entre les femmes et les hommes, sur ses projets de collaboration avec la future génération d'agriculteurs et d'entrepreneurs agricoles, et sur les investissements pouvant avoir un impact important sur fond de situation de fragilité et de conflit.
25. Répondant aux questions des membres du Conseil, M. Mwangi a déclaré que les partenaires pouvaient bénéficier des connaissances du PAM, de ses relations avec les décideurs, de ses capacités scientifiques et de son rôle de chef de file dans le secteur de la sécurité alimentaire, ainsi que de son statut d'organisme des Nations Unies et de lauréat du prix Nobel de la paix, ce qui était essentiel pour mobiliser les appuis. En ce qui concernait le déficit de financement du crédit, le secteur privé pourrait être le plus grand fournisseur de capitaux, mais il devait reconsidérer son approche de l'agriculture, en mettant l'accent sur le parrainage de la recherche et de l'innovation pour impliquer les jeunes et promouvoir la valeur ajoutée et le partage des bénéfices.
26. Equity Group était une organisation qui prônait l'égalité des chances et 54 pour cent de ses clients étaient des femmes. L'avenir de l'agriculture reposait sur les compétences technologiques et l'éducation des jeunes, mais ceux-ci devaient être attirés vers le secteur par une agriculture plus innovante, des incitations gouvernementales et des possibilités d'emploi tout au long de la filière.
27. En ce qui concernait les investissements à impact dans les contextes de fragilité, le PAM pourrait envisager de créer un écosystème de sécurité alimentaire dans les pays concernés, en se tournant vers des zones moins fragiles pour la production des denrées, ce qui contribuerait à créer des emplois, à réduire les coûts et à s'attaquer aux causes profondes de la fragilité, et permettrait aux personnes auxquelles il venait en aide de recevoir des aliments produits localement et prisés. En ce qui concernait la microfinance et le crédit abordable, les risques pourraient être réduits par la formation et le renforcement des capacités des petits exploitants agricoles, ce qui permettrait d'abaisser les taux d'intérêt. La banque, pour éviter le problème des titres fonciers, prenait en compte l'évaluation des flux de trésorerie des emprunteurs potentiels; elle était l'un des chefs de file des services bancaires en ligne, 99 pour cent de ses transactions étaient effectuées sur des plateformes numériques et 68 pour cent de ses crédits étaient traités par voie numérique.
28. Exprimant la gratitude du PAM pour son partenariat avec Equity Group Holdings, la Directrice exécutive a déclaré que l'objectif ambitieux consistant à investir 50 millions de dollars dans les filières au Kenya, en République démocratique du Congo et en République-Unie de Tanzanie dans le cadre du nouvel accord signé plus tôt dans la journée pourrait devenir un modèle pour débloquer les investissements dans les systèmes alimentaires locaux et appuyer le développement économique durable.



## Questions opérationnelles

### Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel

29. Le Directeur exécutif adjoint a décrit les répercussions persistantes des conflits, des chocs climatiques et de la crise du financement humanitaire sur la sécurité alimentaire dans le monde. D'après les estimations, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë avait plus que doublé au cours des trois dernières années, et dépassait 300 millions. La crise mondiale du financement de l'aide humanitaire se traduisait par une baisse de la consommation alimentaire et une augmentation des tensions, avec un impact disproportionné sur les femmes et les filles. Elle entravait également la capacité du PAM à accéder aux communautés difficiles à atteindre dans les zones de conflit, où des approches plus coûteuses étaient souvent nécessaires. Le PAM s'efforçait de s'adapter, notamment grâce à des innovations, telles que son outil de paiement numérique, et à un ancrage local renforcé. Il continuait de hiérarchiser ses activités pour répondre aux besoins les plus urgents, en utilisant un ciblage fondé sur la vulnérabilité et en procédant à une analyse contextuelle pour tenir compte des conditions sur le terrain.
30. Soixante-cinq pour cent des personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë se trouvaient dans un environnement fragile ou touché par un conflit, et la complexité opérationnelle était aggravée par la précarité des alliances régionales et l'évolution des perceptions de la présence des Nations Unies. La crise climatique intensifiait également l'insécurité alimentaire. Le PAM, par ses activités de préparation aux situations d'urgence et ses mesures d'anticipations, aidait les communautés à renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et à s'adapter aux phénomènes météorologiques extrêmes, et collaborait avec les gouvernements et les partenaires locaux pour renforcer les filets de sécurité sociale nationaux afin d'améliorer la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise.
31. Les opérations d'urgence se poursuivaient, notamment à Gaza, au Soudan et au Myanmar. Au Liban, des mesures de préparation étaient prises dans l'éventualité d'une aggravation de la situation. Parallèlement, dans le cadre de son programme "Changer la vie", le PAM participait à des activités prometteuses, telles que l'expansion des programmes de repas scolaires, l'amélioration de l'accès à des aliments sains et nutritifs et la promotion de solutions locales pour lutter contre la malnutrition.
32. Exprimant leur profonde préoccupation face à la détérioration de la situation humanitaire dans le monde, les membres du Conseil ont remercié le PAM pour les efforts qu'il continuait de déployer pour sauver des vies et changer la vie et ont félicité son personnel pour le dévouement dont il faisait preuve face à de graves difficultés et à des ressources limitées, ce qui l'obligeait à prendre des décisions difficiles. Les membres ont exhorté le PAM à donner la priorité aux besoins les plus pressants, en ayant recours à un ciblage fondé sur la vulnérabilité et à des approches tenant compte de la problématique femmes-hommes; à renforcer la collaboration avec d'autres acteurs humanitaires, notamment au moyen d'analyses intersectorielles et d'évaluations des besoins; et à concentrer ses efforts de résilience dans les domaines où il était déjà présent et où il avait montré qu'il pouvait apporter une valeur ajoutée. Les repas scolaires ont été cités par plusieurs membres comme un moyen exemplaire de s'attaquer à plusieurs problèmes dans le même temps.
33. Plusieurs membres ont appelé les donateurs à accroître leur financement, certains soulignant les avantages d'un financement souple et prévisible. Le PAM était encouragé à élargir sa base de donateurs et à étudier plus avant la possibilité de nouer des partenariats avec le secteur privé et les institutions financières internationales.

34. Plusieurs membres ont demandé un débat plus approfondi sur l'établissement des priorités et le ciblage, ainsi que sur leur incidence sur les bénéficiaires. L'un d'entre eux a également suggéré d'examiner ultérieurement le rôle joué par le PAM dans le développement, la résilience et la protection sociale, faisant observer que le PAM était souvent la seule organisation ayant l'accès et la capacités nécessaires pour mettre en œuvre des projets de résilience majeurs.
35. En réponse aux observations formulées, la direction du PAM a remercié les membres du Conseil pour leur détermination à appuyer les activités de plaidoyer du PAM et a reconnu que l'établissement des priorités, le renforcement de la résilience et la responsabilité à l'égard des personnes touchées étaient des questions cruciales. Le PAM s'efforçait de trouver le juste équilibre entre sauver des vies et changer la vie dans son prochain Plan stratégique et dans les politiques à venir en matière de résilience et de changements climatiques, et attendait avec intérêt de pouvoir consulter le Conseil sur ces instruments.
36. Le PAM examinait actuellement ses projets pour vérifier qu'ils ciblaient bien les personnes les plus vulnérables, en tenant compte de sa capacité d'action étant donné les contraintes opérationnelles dans de nombreux contextes. Il aidait également les bureaux de pays à prévoir avec plus de précision le financement auquel ils pouvaient s'attendre, conformément à une initiative plus large menée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à l'échelle du système d'intervention humanitaire dans son ensemble. Dans la perspective de la mise au point définitive de la politique d'ancrage local du PAM, qui comprendrait un volet important sur la responsabilité à l'égard des populations touchées, le PAM étudiait les moyens d'impliquer les populations dans les programmes et l'assistance qui tenaient compte de leurs aspirations et de leurs besoins, en s'appuyant sur les organisations locales et les organismes publics qui interagissaient le plus directement avec les personnes touchées.

### **Exposé oral sur le projet global relatif aux assurances à donner**

37. En préambule à l'exposé, la Directrice exécutive a annoncé qu'une circulaire sur le cadre mondial visant à donner des assurances avait récemment été approuvée et que cette dernière définissait clairement les normes à respecter dans chacune des opérations du PAM en matière d'assurances à donner, et précisait que, dans les cas exceptionnels où la direction ne pouvait être certaine que les normes étaient respectées, les membres en seraient saisis afin qu'une discussion franche et ouverte puisse être engagée sur la voie à suivre.
38. La direction a fait savoir que des plans d'assurance renforcés étaient mis en œuvre dans les 31 opérations à haut risque. À ce jour, les efforts s'étaient concentrés sur l'assistance alimentaire générale; la phase suivante porterait sur d'autres activités programmatiques importantes, telles que la nutrition et l'alimentation scolaire. Le ciblage fondé sur la vulnérabilité était actuellement mis en place dans 13 opérations; la présentation de cette nouvelle approche aux parties prenantes nécessiterait la préparation de messages de communication prudents et complets pour en faciliter l'acceptation au niveau des communautés. La fonction de suivi et les mécanismes communautaires de remontée de l'information, désormais regroupés au sein d'un même service au Siège, constituaient un autre domaine d'action privilégié. La version finale de la circulaire codifiant les prescriptions minimales pour le suivi et les mécanismes communautaires de remontée de l'information prévoyait un "mécanisme de budgétisation et de préaffectation des fonds" pour le suivi, l'objectif étant de fixer des seuils recommandés en fonction de la taille des pays qui permettent d'assurer des financements appropriés, même en cas de baisse des ressources. Près de 80 pour cent des opérations à haut risque abordaient le suivi selon plusieurs niveaux, associant le suivi classique, le suivi effectué par des tiers et le suivi à distance à des canaux améliorés de remontée de l'information pour les bénéficiaires. Neuf opérations à

haut risque satisfaisaient à l'ensemble des normes d'assurance applicables aux mécanismes communautaires de remontée de l'information.

39. Dans le domaine de la gestion des produits et des chaînes d'approvisionnement, l'application Last Mile du Système d'appui à la gestion logistique avait été déployée dans 26 des 31 opérations à haut risque; là où c'était opportun, des vérifications des stocks par des tiers avaient été effectuées et une surveillance vidéo avait été mise en place. La circulaire relative à la gestion de l'identité était achevée et des approches améliorées d'enregistrement et de vérification étaient rapidement adoptées dans les opérations à haut risque. Des services mondiaux de rapprochement avaient été mis en place pour faciliter le rapprochement détaillé et la détection des anomalies dans toutes les opérations et pour toutes les modalités. Le PAM avait aussi précisé les rôles et les responsabilités de chacun s'agissant de la sélection des partenaires coopérants, de la passation de marchés et de la gestion. Partner Connect avait été déployé dans 17 opérations à haut risque et le PAM était en voie d'assurer une couverture complète des opérations avant la fin de l'année. La question des assurances serait l'un des points prioritaires inscrits à l'ordre du jour de la consultation annuelle du PAM sur les partenariats.
40. Dans l'ensemble, le PAM embrassait une approche fondée sur les risques, au titre de laquelle, pour chaque opération à haut risque, les principaux domaines de risque étaient recensés et hiérarchisés, et un plan correctif était mis en œuvre, avec la participation active du bureau régional concerné. Le PAM se souciait également des coûts, cherchant à s'assurer que l'assistance parvenait aux bonnes personnes à un coût raisonnable. Les autres questions stratégiques à prendre en compte étaient la souplesse opérationnelle, l'intégration des systèmes, et la gestion de l'apprentissage et des connaissances.
41. Saluant l'exposé présenté, les membres du Conseil ont souligné l'importance de mettre en œuvre le cadre mondial visant à donner des assurances afin de renforcer la responsabilité à l'égard des États membres, des donateurs et des bénéficiaires. Ils ont félicité le PAM d'avoir instauré l'obligation d'établir des rapports sur l'état d'avancement du projet et de les communiquer aux donateurs, indiquant que ces rapports étaient utiles aux fins de la conformité, de la supervision, du suivi, de la responsabilité et de la gestion transparente des ressources.
42. Plusieurs membres ont décrit les coûts liés aux assurances à donner comme un investissement continu nécessaire pour faire en sorte que le modèle du PAM inspire la confiance. Ils ont appelé le PAM à investir dans le renforcement de la responsabilité à l'égard des personnes touchées, en particulier dans les mécanismes communautaires de remontée de l'information, afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations en matière de responsabilité et de protection, notamment contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et ils ont dit attendre avec intérêt la mise en place à l'échelle du PAM d'un outil intégrant le suivi et les données obtenues grâce aux mécanismes communautaires de remontée de l'information.
43. Affirmant que les populations qui avaient besoin d'une assistance devaient pouvoir en bénéficier en toute sécurité, en intégralité et sans interférence, les membres ont souligné l'importance de la formation, du suivi, de l'évaluation, de la gestion des risques et des chaînes d'approvisionnement à cet égard. Dans le même temps, ils ont reconnu la nécessité de faire preuve de souplesse pour s'adapter à des environnements opérationnels fluctuants.

44. Notant qu'il fallait trouver un équilibre entre le contrôle, le suivi, la responsabilité et la gestion des risques, d'un côté, et la nécessité impérieuse de venir en aide aux bénéficiaires, de l'autre, un membre du Conseil a demandé au PAM de continuer de rendre compte de son approche stratégique dans ce domaine, ajoutant qu'il était nécessaire de prendre en compte, parmi les considérations stratégiques, les capacités et les compétences techniques du PAM et de ses partenaires coopérants afin de cerner et de gérer les risques. Les membres ont souhaité qu'une attention accrue soit accordée à l'axe de travail consacré aux partenaires coopérants et demandé à recevoir des informations actualisées à ce sujet pour s'assurer que cet axe s'inscrive dans le mouvement de progression globale du PAM sur la question des mesures d'assurance.
45. Les membres du Conseil ont demandé que soient largement diffusées, y compris dans le domaine public, les quatre normes d'assurance globale du PAM, et ont souligné l'importance de communiquer en temps opportun et en toute transparence avec le Conseil lorsque le respect des normes ne pouvait être pleinement garanti. Le PAM a été prié de faire réaliser une évaluation externe indépendante des nouvelles mesures adoptées, afin de confirmer qu'il était à même de budgétiser et de financer les mesures de réforme essentielles à l'avenir.
46. Les membres du Conseil attendaient également avec intérêt le rapport final complet sur le détournement de l'aide dans la région du Tigré (Éthiopie) et les rapports relatifs aux enquêtes similaires ouvertes dans les régions Gambela et Somali, un membre proposant qu'il soit procédé à un examen de gestion. Certains membres attendaient avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur les efforts entrepris pour renforcer la gestion des risques liés aux partenaires coopérants.
47. La direction a confirmé que la hausse des coûts liés aux assurances à donner était considérée comme un investissement; dans le même temps, le PAM cherchait à maîtriser ces coûts, en particulier en période de restriction budgétaire. La question de l'utilité des mécanismes communautaires de remontée de l'information pour le signalement des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que la nécessité de redoubler d'efforts à cet égard faisaient l'objet de discussions au sein du PAM; suite à l'évaluation des mesures de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la direction considérait que les mécanismes communautaires seraient l'un des moyens, mais non le seul, de s'attaquer au problème.
48. La direction s'est également félicitée de l'appel lancé en faveur d'une évaluation du projet fin 2025 ou début 2026 et a pris note du fait qu'il était demandé que l'on porte plus d'attention à la gestion des partenaires coopérants et au renforcement des capacités, et que l'on présente un rapport complet sur la situation en Éthiopie, rappelant à cet égard qu'elle n'avait aucun contrôle sur le calendrier de l'enquête. Un nouveau protocole global de remontée des incidents aux échelons supérieurs avait récemment été mis en place pour garantir que les incidents étaient rapidement portés à l'attention de la direction et favoriser la communication d'informations exactes aux donateurs et aux États membres. Le PAM travaillait également à l'intégration des normes d'assurance au sein du processus ordinaire de gestion des risques applicable à tous les bureaux de pays et veillait à ce que les bureaux de pays, dans le cas où ils ne seraient pas en mesure de satisfaire aux normes d'assurance, aient accès à un mécanisme de signalement et de remontée des problèmes, favorisant plus avant la pleine transparence.

## Tours d'horizon régionaux

### Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

49. La Directrice régionale a attiré l'attention sur le fait que l'insécurité alimentaire à Gaza, au Liban, en République arabe syrienne et au Yémen devrait s'aggraver au cours des six mois suivants. Le conflit en cours à Gaza avait de vastes répercussions sur les opérations du PAM au Liban, en République arabe syrienne et au Yémen. En outre, les hostilités en mer Rouge avaient fait grimper les prix du transport maritime, et la crise au Soudan avait causé un important afflux de réfugiés vers l'Égypte et la Libye.
50. À Gaza, l'incursion à Rafah avait réduit à néant une grande partie des progrès accomplis ces derniers mois. L'environnement opérationnel à Gaza était sans précédent pour le PAM; celui-ci était néanmoins parvenu à venir en aide à plus d'un million de personnes en mai.
51. Au Yémen, après l'arrestation de membres du personnel des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales (ONG), le PAM avait interrompu l'assistance alimentaire dans le Nord, tandis qu'il négociait un programme plus ciblé. Compte tenu de la grande complexité de la situation, une décision à l'échelle du système des Nations Unies était requise concernant les programmes au Yémen, et le PAM sollicitait, alors qu'il reprenait ses opérations, le soutien de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de son propre Conseil d'administration.
52. En République arabe syrienne, le nombre de personnes bénéficiant de l'assistance du PAM avait été réduit de 80 pour cent par rapport à l'année précédente, alors que les besoins restaient élevés. Au Liban, le PAM poursuivait ses travaux afin de regrouper le filet de protection sociale d'urgence de la Banque mondiale et le programme national de ciblage de la pauvreté qu'il finançait lui-même au sein d'un programme unique de protection sociale, mais il devait à présent recentrer son attention pour se préparer à une possible flambée des hostilités. En Ukraine, où l'on enregistrait une forte augmentation du nombre de pertes civiles et un déplacement des lignes de front, le PAM procédait à de doubles distributions dans les zones à risque auxquelles il avait encore accès.
53. Dans la région, le PAM avait revu ses opérations en fonction des réalités financières, mais continuait de chercher des moyens novateurs pour venir en aide aux personnes dans le besoin dans les situations d'urgence et avait de nombreux résultats positifs à présenter, notamment dans les domaines des programmes climatiquement rationnels, de la maîtrise des risques, de la protection sociale et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Toutefois, les défis étaient d'une ampleur telle que le PAM avait besoin du soutien de son Conseil sur les plans des ressources et de la diplomatie, en particulier au Yémen, pour obtenir la libération des membres de son personnel détenus, formuler une position commune à l'échelle du système et reprendre les opérations; et à Gaza, pour faciliter l'accès sécurisé et durable aux personnes dans le besoin. Les risques étaient élevés, en particulier à Gaza. Le PAM communiquait régulièrement des informations actualisées sur les pertes et les risques partagés au moyen d'un cadre mis spécialement au point pour Gaza par la Division de la gestion des risques; il était demandé aux membres d'informer le PAM dès lors que les risques dépassaient les seuils qu'ils s'étaient fixés. Les membres étaient également exhortés à chercher des solutions politiques afin d'éviter une crise de plus dont les répercussions risquaient de se faire sentir au-delà du Liban et même au-delà de la région.

54. Les membres du Conseil ont remercié la Directrice régionale pour son exposé et le PAM pour les efforts inlassablement déployés pour sauver des vies dans la région, en particulier à Gaza, en République arabe syrienne, en Ukraine et au Yémen. Une membre du Conseil a salué la transparence opérationnelle du PAM et les efforts entrepris pour repenser ses programmes en République arabe syrienne; d'autres ont mis en avant l'utilité de son travail en faveur de la protection sociale au Liban; l'appui fourni aux chaînes d'approvisionnement, au renforcement des systèmes alimentaires, aux repas scolaires et au déminage en Ukraine; et la gestion rigoureuse des risques à Gaza. Plusieurs membres ont appelé à en faire davantage pour stabiliser la région dans son ensemble et à accroître les investissements consacrés aux mesures d'anticipation, à la diplomatie préventive, aux systèmes d'alerte rapide et aux capacités d'intervention rapide.
55. Saluant les efforts faits par le PAM pour venir en aide aux plus vulnérables, une membre du Conseil a demandé des informations actualisées sur l'initiative de redéfinition du ciblage dans le cas des petits programmes, et souhaité connaître les éventuels éclairages susceptibles d'être partagés à l'échelle de la région.
56. S'engageant à soutenir les principes humanitaires et l'accès sans entraves à tous ceux qui étaient dans le besoin, les membres du Conseil ont condamné l'arrestation de travailleurs humanitaires au Yémen. Une membre a encouragé le PAM à poursuivre le renforcement de ses interventions contre la malnutrition aiguë critique dans le pays, y compris en communiquant avec les parties prenantes au sujet des déficits de financement et des ruptures d'approvisionnement.
57. La situation humanitaire à Gaza était jugée particulièrement préoccupante par nombre des membres du Conseil. L'un d'eux a demandé des informations plus détaillées sur les difficultés d'accès rencontrées dans le Nord et le Sud, ainsi qu'un point d'information sur les négociations relatives à l'accès; il a également souhaité savoir si le PAM travaillait avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Une autre membre a invité le PAM à faire part de son point de vue sur les éventuelles actions de plaidoyer que pouvaient mener les donateurs et les partenaires pour résoudre les problèmes d'accès à Gaza en particulier, ainsi que pour faire face à la famine imminente.
58. En réponse, le Directeur exécutif adjoint a donné des informations supplémentaires sur Gaza. Si le PAM devait diversifier l'accès à l'alimentation et améliorer les apports nutritionnels, une approche plurisectorielle englobant l'eau, l'assainissement, l'hygiène et les soins de santé de base s'imposait. L'accès s'était amélioré dans le Nord, mais la situation au sud s'était aggravée en raison de l'opération militaire à Rafah. Le principal problème concernait la distribution à l'intérieur du territoire, rendue difficile par l'insécurité, mais aussi par l'anarchie et les pillages généralisés. Il fallait mettre en place un plan pour assurer la sécurité globale et la gouvernance, suivi d'un travail massif de relèvement et de reconstruction – ces questions dépassaient largement le périmètre du mandat du PAM et même celui de l'ONU. La guerre devait prendre fin et un plan était nécessaire pour l'après; le PAM s'en remettait à cet égard aux États membres. Entre-temps, le rôle du PAM était de faire tout ce qui était en son pouvoir pour maintenir les populations en vie et leur donner une certaine dignité.
59. Au Yémen, la reprise de l'assistance alimentaire générale du PAM, fondée sur une analyse pilote de la redéfinition du ciblage, dépendait de l'analyse et des consultations menées auprès de diverses parties prenantes. En attendant la reprise, compte tenu de l'aggravation de l'insécurité alimentaire après une interruption de neuf mois, le PAM conduirait une intervention d'urgence rapide exceptionnelle dans les 34 districts se trouvant dans une situation particulièrement critique. Les informations sollicitées quant à la redéfinition du ciblage pour les petits programmes seraient communiquées par voie bilatérale.

## Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

60. Le Directeur régional a commencé par souligner la mobilisation croissante du PAM à l'égard des petits États insulaires en développement, en mettant l'accent sur l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience, ainsi que sur le renforcement des systèmes nationaux et régionaux dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise.
61. Passant à d'autres zones de la région, il a indiqué qu'au Myanmar, les conflits intenses, les violations des droits humains et la militarisation de l'alimentation étaient largement répandus, et qu'un tiers de la population était en situation d'insécurité alimentaire atteignant des niveaux d'urgence. L'accès à l'aide humanitaire restait très limité. Le PAM dialoguait plus largement avec les parties au conflit et les autres parties prenantes, y compris les donateurs. Il avait fourni une aide alimentaire à 940 000 personnes depuis octobre 2023 et prévoyait de venir en aide à 2 millions de personnes en 2024. Toutefois, il était essentiel que cette "crise oubliée" bénéficie d'une plus grande attention de la part de la communauté internationale.
62. Au Bangladesh, les prestations en espèces versées aux réfugiés avaient été augmentées et un retour à des rations complètes était attendu sous peu, mais la violence dans les camps s'était intensifiée et de nombreux réfugiés avaient peur de quitter leurs abris pour se rendre dans les dispensaires, les écoles et autres services de base. Le PAM avait activement appuyé les interventions menées par le Gouvernement face au cyclone Remal, notamment par des mesures d'anticipation, et il passait maintenant à une phase de relèvement.
63. En Afghanistan, un quart de la population était en situation d'insécurité alimentaire aiguë [phase 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)] et des coupes budgétaires massives avaient contraint le PAM à renoncer à fournir une aide à 90 pour cent de ses bénéficiaires; il fallait s'attendre à une forte augmentation de la mortalité infantile. Le PAM encourageait les activités axées sur les moyens d'existence et renforçait la résilience face aux chocs climatiques: 7 000 femmes avaient participé à des projets d'autonomisation économique et 784 000 personnes à des initiatives portant sur des infrastructures essentielles, notamment pour la construction de murs et de barrages qui avaient assuré une protection lors des crues éclaircies survenues peu auparavant, face auxquelles le PAM était intervenu dans les 24 heures.
64. Des évaluations formelles sur les risques de fraude avaient été réalisées dans quatre pays à haut risque, ce qui avait aidé le PAM à affiner la supervision des partenaires à des points clés de la chaîne d'approvisionnement et à renforcer d'autres contrôles.
65. Avec l'appui des États membres, le PAM avait redoublé d'efforts pour faire en sorte que les personnes handicapées, en particulier les enfants d'âge scolaire, soient prises en compte dans les programmes de préparation aux catastrophes et d'intervention en cas de crise et dans les programmes de protection sociale, et que les données et les analyses ventilées par handicap éclairent la prise de décision. Le PAM travaillait également avec des partenaires spécialisés en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
66. Les membres du Conseil ont remercié le personnel du PAM pour son travail dévoué dans des environnements difficiles et se sont félicités de l'attention accrue portée aux petits États insulaires en développement, à l'inclusion du handicap et à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Profondément préoccupés par l'insécurité alimentaire dans la région, nombre d'entre eux se sont engagés à apporter un soutien supplémentaire pour atténuer les considérables déficits de financement. Saluant les efforts déployés par le Directeur exécutif adjoint pour améliorer l'accès à l'aide humanitaire et la protection au Myanmar, les membres du Conseil ont souligné qu'il était important d'accorder une plus grande attention à ces crises prolongées. Un membre a félicité le PAM

d'avoir annulé la réduction des rations au Bangladesh et une autre a posé des questions sur les taux élevés de malnutrition dans les camps de Cox's Bazar.

67. Les membres du Conseil se sont félicités des efforts déployés par le PAM pour répondre aux besoins des Afghans vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les groupes marginalisés. Certains membres ont souligné qu'il était nécessaire d'investir dans des mesures d'anticipation pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et réduire les risques de catastrophe dans les petits États insulaires en développement.
68. Le Directeur exécutif adjoint a indiqué que le PAM examinerait avec les donateurs les risques liés à ses activités au Myanmar afin de parvenir à une compréhension commune de la meilleure façon d'y faire face. En ce qui concernait les taux élevés de malnutrition à Cox's Bazar, le Directeur régional a indiqué qu'ils étaient en partie dus à de mauvais choix alimentaires; le PAM investissait dans la communication visant à faire évoluer les comportements afin d'accroître la demande d'aliments sains. Le Directeur régional a encouragé la communauté internationale à tenir compte de l'appel lancé par les petits États insulaires en développement en faveur d'une réforme du système financier international et de l'utilisation d'un indicateur de vulnérabilité multidimensionnel dans la prise de décision concernant les prêts concessionnels.

### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe**

69. La Directrice régionale adjointe a déclaré que la sécheresse provoquée par le phénomène El Niño avait décimé les cultures et menacé la sécurité alimentaire dans toute la région. Des mesures d'anticipation avaient permis de protéger des vies et de préserver les moyens d'existence, mais le PAM n'avait pu venir en aide qu'à une fraction des personnes démunies. Il élargissait le soutien alimentaire et nutritionnel d'urgence qu'il apporterait à 5 millions de personnes jusqu'en mars 2025 et collaborait avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aux préparatifs en vue de la période de semis suivante. La production alimentaire et les moyens d'existence avaient également été menacés par l'escalade des conflits et de la violence, notamment en République démocratique du Congo et à Cabo Delgado, dans le nord du Mozambique. Dans toute la région, le PAM se voyait confier par les gouvernements la mise en œuvre de programmes publics et d'activités de renforcement des capacités, comme en témoignaient ses plans stratégiques de pays (PSP).
70. Le PAM aidait les personnes à sortir de l'insécurité alimentaire grâce à des partenariats stratégiques avec les gouvernements et les institutions financières internationales; les interventions en faveur des petits exploitants agricoles avaient permis, dans plusieurs pays, de réduire les pertes après récolte et d'améliorer l'accès des agriculteurs aux marchés, et le PAM prévoyait de venir en aide à 5 millions de personnes vulnérables en 2024 dans le cadre de projets de résilience pluripartenaires.
71. La mise en œuvre du projet global relatif aux assurances à donner était restée une priorité, notamment par des initiatives de renforcement des capacités, la séparation des tâches, une approche intégrée de la mise en œuvre, la dématérialisation de la distribution de vivres en nature dans certains pays et l'expansion du ciblage fondé sur la vulnérabilité.
72. En 2024, le PAM était venu en aide à 6,7 millions de personnes, dont la moitié étaient des femmes et des filles et avaient également bénéficié des efforts déployés par le PAM pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, et promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes. Le PAM avait besoin de 735 millions de dollars pour couvrir les besoins au cours des six mois à venir. Dans l'intervalle, le bureau régional redoublait d'efforts pour élargir sa base de donateurs, y compris par l'entremise de financements mixtes, de conversions de créances et d'autres approches novatrices.



73. Les membres du Conseil ont remercié la Directrice régionale adjointe pour sa présentation ainsi que le personnel du PAM pour le travail qu'il accomplissait pour sauver des vies dans les communautés vulnérables. Plusieurs membres se sont engagés à apporter un soutien supplémentaire aux activités menées par le PAM dans la région. Les orateurs ont salué les efforts déployés par celui-ci pour lutter contre la malnutrition et les activités qu'il menait en lien avec le renforcement de la résilience, la préparation aux catastrophes et les solutions novatrices, y compris l'agriculture intelligente face au climat. L'une d'entre eux, s'exprimant au nom d'une liste électorale, a préconisé d'adopter une approche intégrée et multipartenaires pour s'attaquer aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire aiguë; une autre a demandé des informations sur les mesures d'anticipation prises par le PAM face aux prévisions de précipitations liées au phénomène La Niña.
74. Exprimant leur profonde inquiétude face à l'escalade du conflit armé en République démocratique du Congo, les orateurs ont salué le travail accompli par le PAM pour atténuer l'impact des déplacements forcés sur la sécurité alimentaire, et l'un d'entre eux a exhorté le PAM à assurer le suivi nécessaire pour prévenir la fraude, le gaspillage et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Les orateurs étaient également préoccupés par la violence dans la province de Cabo Delgado, et l'un d'entre eux a salué la récente mise en œuvre du ciblage fondé sur la vulnérabilité dans la province et encouragé le PAM à l'étendre à d'autres régions du pays et au Zimbabwe.
75. Un orateur a demandé des éclaircissements sur les mesures correctives liées à la note "Sans efficacité/insuffisant" attribuée lors d'un audit interne du Bureau du PAM à Madagascar.
76. Le Directeur exécutif adjoint a déclaré que le retrait de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo avait entraîné des problèmes liés aux opérations et à la sécurité que le PAM, le Gouvernement du pays et le système des Nations Unies s'efforçaient de résoudre.
77. La Directrice régionale par intérim et la Directrice régionale adjointe ont assuré les membres du Conseil que le PAM collaborait avec les gouvernements et les organisations régionales sur l'intervention d'urgence lancée pour faire face à la crise liée à la sécheresse et sur le renforcement de la résilience; le bureau régional intensifiait les interventions axées sur le projet pour une plus grande maîtrise des risques en République démocratique du Congo, et une analyse de l'IPC et l'adoption d'un ciblage fondé sur la vulnérabilité au Zimbabwe étaient en cours de discussion. Des informations sur l'audit du Bureau du PAM à Madagascar réalisé par le Bureau de l'Inspecteur général seraient communiquées une fois le suivi achevé. Le bureau régional était en train d'élaborer une stratégie multisectorielle en matière de nutrition, et les mesures d'anticipation prises avant l'arrivée du phénomène de La Niña comprenaient notamment l'intensification des initiatives de renforcement de la résilience, telles que la collecte des eaux de pluie, et des efforts visant à mobiliser des ressources supplémentaires.

### **Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes**

78. La Directrice du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a informé le Conseil de la situation dans la région, où l'insécurité alimentaire augmentait et où 28,6 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë dans les pays où le PAM menait des opérations, y compris la moitié de la population en Haïti. L'augmentation des niveaux de migration exerçait une pression sur les programmes gouvernementaux visant à venir en aide aux personnes qui se déplaçaient, et le PAM travaillait avec ses homologues en Colombie, en Équateur et au Pérou pour promouvoir l'intégration socioéconomique et l'autonomisation des migrants.

79. Le passage du phénomène El Niño à celui de La Niña provoquait des sécheresses et des pénuries d'eau dans certains pays et des pluies intenses et des inondations dans d'autres. Alors que les incendies de forêt faisaient rage dans toute la région, la saison des tempêtes commençait, forçant les gens à quitter leur foyer. Le PAM fournissait une assistance sous la forme de produits alimentaires et de transferts de type monétaire, prépositionnait des vivres, concluait des accords d'achat de produits alimentaires avec les détaillants et collaborait avec les gouvernements et le secteur privé pour renforcer les capacités et les systèmes des pays en matière de logistique, d'alerte rapide et d'analyse des risques.
80. En Haïti, la nomination d'un nouveau gouvernement améliorait les perspectives des interventions humanitaires, mais le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays avait augmenté de 60 pour cent depuis le mois de mars. Le PAM fournissait une assistance d'urgence, assurait des vols pour le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS), améliorait les services maritimes et gérait un corridor logistique entre Haïti et la République dominicaine, mais les opérations étaient confrontées à un déficit de financement de 76 millions de dollars pour les six mois à venir.
81. Dans le cadre du projet global relatif aux assurances à donner, trois bureaux de pays de la région avaient amélioré leurs systèmes de suivi et de remontée de l'information mis à la disposition des bénéficiaires; le bureau régional élaborait des stratégies de gestion des risques pour les bureaux de pays et des mesures pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, y compris la formation du personnel du PAM et de ses partenaires.
82. Le bureau régional travaillait avec sept pays de la région amazonienne à l'élaboration d'une approche régionale des changements climatiques et fournissait une assistance à 16 pays pour renforcer leurs systèmes alimentaires. Le PAM poursuivait ses activités de plaidoyer et affermissait son positionnement, par exemple dans le cadre de la conférence sur les petits États insulaires en développement tenue peu auparavant, et se préparait en vue du prochain forum régional sur l'alimentation scolaire, tout en investissant dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, les partenariats novateurs et la diversification des donateurs.
83. Les contributions du secteur privé au PAM devraient augmenter de 57 pour cent en 2024. Un nouveau programme de mobilisation de dons de particuliers avait été lancé et le PAM continuait de collecter des ressources dans les pays où il intervenait, notamment par l'intermédiaire d'accords avec des institutions financières internationales.
84. Les membres du Conseil ont remercié la Directrice régionale et son équipe pour le travail accompli en matière d'interventions d'urgence, de renforcement de la protection sociale et de suivi. Ils ont salué l'action menée par le PAM dans les domaines de la crise climatique, de la préparation aux catastrophes, de l'alerte rapide et des mesures d'anticipation. Le PAM était une source d'information précieuse sur la situation sur le terrain et sur les flux migratoires en Amérique latine. Ses programmes d'alimentation scolaire, sa mobilisation auprès des communautés locales et ses activités visant à renforcer la résilience et à lutter contre les causes profondes de la faim constituaient des enseignements utiles pour les travaux menés dans d'autres pays et régions.
85. De nombreux membres du Conseil ont appelé à une attention et un soutien accrus de la part de la communauté internationale à l'égard de la région, craignant qu'elle ne soit souvent négligée en raison des crises plus visibles qui sévissaient ailleurs. Un membre du Conseil a recommandé que les organismes ayant leur siège à Rome élaborent un programme commun pour faire face à la crise en Haïti, et un autre a demandé que soit organisée une manifestation parallèle sur Haïti lors de la deuxième session ordinaire de 2024.

86. La direction a remercié les membres du Conseil pour leur soutien et leurs conseils, et fait un point sur une récente visite en Haïti. La Directrice régionale a indiqué que le PAM était déterminé à accroître les achats locaux auprès des petits exploitants agricoles et qu'il prévoyait d'organiser une manifestation parallèle sur Haïti lors de la session du Conseil en novembre.

### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est**

87. Le Directeur régional a décrit la situation très préoccupante qui régnait en Afrique de l'Est, où l'objectif du PAM était de venir en aide à 36 millions de personnes sur les 61 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire en 2024; des interventions d'urgence à grande échelle étaient en cours en Éthiopie, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud.
88. Au Soudan, après le déclenchement du conflit en 2023, plus de 10 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays, plus de 2 millions avaient fui vers d'autres pays et 25 millions – plus de la moitié de la population – pourraient se trouver en situation d'insécurité alimentaire aiguë et être menacées de famine. Le PAM prévoyait de venir en aide à au moins 5 millions de personnes en 2024, mais il était confronté à un accès humanitaire restreint, à des obstacles bureaucratiques et à une insécurité persistante, et demandait l'appui des membres du Conseil pour résoudre ces problèmes. Le PAM avait besoin de toute urgence d'un financement souple de façon à pouvoir intervenir rapidement face à l'évolution de la situation au Soudan et dans les pays voisins et ferait régulièrement le point sur la situation.
89. En Éthiopie, la mise en œuvre du projet global relatif aux assurances à donner avait permis d'améliorer considérablement le travail du PAM avec le Gouvernement et d'autres partenaires, notamment le ciblage de la vulnérabilité à assise communautaire et l'enregistrement numérique de 9,4 millions de bénéficiaires, ainsi que la réforme des processus liés à la chaîne d'approvisionnement du PAM, qui permettait de réduire le risque de détournement des produits alimentaires.
90. Parmi les autres initiatives prises par le PAM dans la région, on pouvait citer la collaboration avec les gouvernements hôtes sur les stratégies d'intervention face aux inondations, l'élaboration d'une stratégie régionale sur l'approvisionnement en eau avec des partenaires, la collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les gouvernements pour améliorer le soutien aux réfugiés, et la recherche de nouvelles sources de financement, notamment auprès de fondations et par l'intermédiaire d'entreprises locales du secteur privé.
91. Les membres du Conseil ont félicité le Directeur régional pour la détermination dont il avait fait preuve pour venir en aide aux personnes dans le besoin tout au long de son mandat de quatre ans. Ils ont particulièrement apprécié l'action novatrice que menait le PAM s'agissant de mettre en place de nouveaux types de partenariats, de solutions de financement et de programmes d'assistance; sa contribution à des systèmes alimentaires durables et résilients, notamment par l'intermédiaire d'un soutien aux innovateurs locaux fondé sur le marché et de programmes pour les jeunes; et son travail sur les systèmes d'alerte rapide et les mesures d'anticipation. Ils se sont félicités des progrès accomplis dans le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et de la gestion des risques, des programmes d'alimentation scolaire et des contrôles dans la région, ainsi que de la collaboration du PAM avec les gouvernements hôtes, les donateurs et les partenaires de développement, notamment pour faire face aux effets du phénomène El Niño, et pour l'évaluation rapide des besoins et les interventions face aux crises.

92. Préoccupés par l'aggravation de la crise humanitaire au Soudan, les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à aider le PAM dans les efforts qu'il déployait pour garantir l'accès à travers les frontières et la ligne de front à l'assistance humanitaire et le respect du droit international humanitaire. Ils ont salué l'intensification de l'intervention régionale du PAM, son recours à des mécanismes novateurs pour acheminer l'assistance et sa collaboration avec d'autres acteurs, y compris des partenaires non habituels. Plusieurs membres du Conseil se sont inquiétés des retombées de la crise soudanaise sur les pays voisins, et un membre a demandé des informations sur la mise en œuvre du plan international d'intervention en cas de famine au Soudan et sur le rôle que jouait le PAM.
93. En ce qui concernait les autres aspects du travail du PAM dans la région, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de maintenir des mécanismes de contrôle et de gestion des risques suffisants dans les environnements à haut risque. Ils se sont félicités des succès remportés par le PAM dans la lutte contre les détournements de vivres et d'autres problèmes en Éthiopie et en Somalie et ont demandé que des points soient présentés régulièrement sur ces efforts. Ils ont également demandé un complément d'information sur les travaux menés par le PAM avec le HCR pour associer les réfugiés et les communautés d'accueil, notamment en ce qui concernait le ciblage fondé sur les besoins plutôt que sur le statut, et sur les objectifs de la stratégie d'approvisionnement en eau, s'agissant en particulier de la politique à venir en matière de renforcement de la résilience.
94. Mettant en garde contre les conséquences désastreuses d'une absence d'intervention rapide face aux problèmes de sécurité alimentaire en Afrique de l'Est, les membres du Conseil ont appelé les donateurs et les partenaires à contribuer à une intervention humanitaire immédiate pour la région.
95. Remerciant les membres du Conseil de leur soutien, le Directeur régional a rappelé qu'il était important de maintenir l'attention de la communauté internationale sur la crise au Soudan. La nouvelle initiative menée par le PAM avec le HCR reposait sur une collaboration établie de longue date et consisterait à déterminer la meilleure façon de cibler les réfugiés dans chaque contexte national. De plus amples informations sur la stratégie d'approvisionnement en eau seraient communiquées au fur et à mesure de son avancement.

### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest**

96. Le Directeur régional a averti que l'Afrique de l'Ouest connaissait l'une de ses pires crises alimentaires et nutritionnelles, qui était due principalement aux conflits et aux déplacements de population, et qu'un changement de paradigme était nécessaire dans la réponse collective. Le PAM prévoyait de réformer son modèle d'intervention en période de soudure et d'investir davantage dans la prévention, la préparation et les mesures d'anticipation à grande échelle, tout en renforçant les systèmes nationaux de protection sociale. Tout en encourageant une plus grande convergence des programmes et des investissements entre toutes les parties prenantes, le PAM poursuivait ses efforts pour renforcer sa collaboration avec les pouvoirs publics et les partenaires afin de veiller à ce que sa position soit mise à profit pour promouvoir le changement et la prise en main des activités par les autorités nationales. À la suite d'une mission conjointe dans le Sahel central, les directeurs régionaux de divers organismes des Nations Unies s'étaient accordés à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre des programmes communs conformes aux priorités nationales.
97. Dans le Sahel central, les opérations étaient confrontées à d'importantes difficultés d'accès, en particulier au Burkina Faso. Le PAM continuait de rechercher des moyens de préserver et d'élargir l'accès aux personnes les plus démunies tout en respectant les principes humanitaires et l'impératif de ne pas nuire.

98. Depuis février, malgré les difficultés, les équipes du PAM s'étaient préparées à faire face à des besoins sans précédent pendant la période de soudure 2024, en concentrant les ressources limitées à disposition sur 7 millions de personnes, soit moins de 60 pour cent du nombre de bénéficiaires initialement prévu. Le PAM avait désormais besoin d'un financement qui lui permette de prélever sur les stocks du Mécanisme de gestion globale des vivres l'assistance alimentaire qui était nécessaire de toute urgence. Il étudiait également d'autres itinéraires pour la chaîne d'approvisionnement afin d'atteindre les principales opérations.
99. Pour rompre le cycle des crises récurrentes, le PAM continuait de mettre l'accent sur la résilience en renforçant les approches de partenariat, en soutenant les efforts nationaux visant à consolider les systèmes de protection sociale, en renforçant la capacité de production et la résilience financière des petits exploitants agricoles et en encourageant l'utilisation d'instruments de financement des risques climatiques comme outils efficaces pour la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise. Le PAM appuyait également les efforts nationaux visant à intensifier l'enrichissement du riz, et collaborait avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour promouvoir l'accélération des investissements dans les programmes nationaux d'alimentation scolaire utilisant la production locale. Le PAM faisait état de résultats positifs en ce qui concernait les accords de conversion de créances en faveur de la sécurité alimentaire qu'il contribuait à mettre en œuvre dans la région.
100. Afin de se conformer aux normes relatives aux assurances à donner les plus exigeantes et de renforcer le respect de l'obligation de rendre compte de l'action menée, les bureaux de pays de la région avaient dématérialisé leurs interventions sous forme de vivres ou d'espèces, sauf dans les zones inaccessibles, et avaient renforcé leurs systèmes de suivi et de gestion des mécanismes communautaires de remontée de l'information. Le bureau régional confirmait sa ferme détermination à mener à bien le programme de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
101. Les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face à l'escalade de la crise alimentaire en Afrique de l'Ouest et à la restriction généralisée de l'accès aux communautés vulnérables dans l'ensemble de la région. Ils ont salué le travail vital mené par le PAM, soulignant sa contribution à la préparation aux situations d'urgence, ainsi que l'action qu'il menait pour renforcer les systèmes de protection sociale, les systèmes alimentaires et la nutrition à la faveur de l'appui apporté aux petits exploitants agricoles et à la production locale de denrées, y compris le riz et les cultures autochtones, ainsi que ses efforts visant à promouvoir des financements novateurs.
102. De nombreux orateurs ont appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts au Sahel et au Tchad, ainsi que dans d'autres pays touchés par l'instabilité macroéconomique, comme le Nigéria. Un membre a conseillé au PAM d'intégrer dans son travail au Burkina Faso l'évaluation des risques ainsi que les principes fondamentaux favorisant la sécurité et la responsabilité en matière de programmation et de protection, tout en continuant à venir en aide aux communautés difficiles d'accès. Compte tenu des contraintes financières, un autre membre a exhorté le PAM à donner la priorité à l'assistance et à se concentrer sur les personnes les plus vulnérables en étroite coordination avec d'autres acteurs.
103. Des informations complémentaires ont été demandées sur la participation du PAM à la mise en œuvre du Programme conjoint en faveur du Sahel mis en place pour faire face aux défis posés par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les conflits et les changements climatiques (SD3C).

104. L'accent mis par le PAM sur les priorités nationales lors de l'élaboration des PSP et les efforts qu'il déployait pour résoudre les difficultés liées à la mobilisation des ressources et à l'accès de l'aide humanitaire ont été appréciés. Les mesures d'anticipation, le renforcement de la résilience, la protection sociale, les repas scolaires et la production locale ainsi que la nécessité de nouer des partenariats stratégiques ont été soulignés comme des priorités par divers orateurs.
105. Plusieurs orateurs ont fait remarquer que la rotation du personnel de direction dans la région semblait élevée et ont souligné le besoin de continuité.
106. Répondant aux observations des membres du Conseil, le Directeur exécutif adjoint a expliqué que le PAM procédait à une rotation du personnel tous les trois ou quatre ans et que les récents changements de personnel étaient conformes à cette approche. Le PAM disposait également d'un solide système de transfert avec des adjoints expérimentés, et la direction était convaincue que la continuité pour la région de l'Afrique de l'Ouest était assurée.
107. Le Directeur régional a souligné l'intérêt de promouvoir les cultures autochtones, en particulier face aux changements climatiques, et d'appuyer la production locale. Il a mis l'accent sur les défis liés à l'eau dans la région, faisant observer que les trois principaux fleuves d'Afrique de l'Ouest et du Sahel prenaient leur source en Guinée, laquelle devait donc être surveillée et protégée. En ce qui concernait le programme SD3C, la première phase avait été menée à bien et un examen à mi-parcours avait été effectué. Pour la deuxième phase, un fonds fiduciaire multidonateur de 18 millions de dollars était en train d'être mis en place. En ce qui concernait la prise de décision au Burkina Faso concernant l'utilisation des convois, le PAM veillerait à ce que des informations soient communiquées en temps utile au Conseil et aux partenaires afin de favoriser le partage des responsabilités et des risques.

## Rapports annuels

### 2024/EB.A/2      Rapport annuel sur les résultats de 2023

108. La direction a présenté le Rapport annuel sur les résultats, soulignant que le PAM était venu en aide à 152 millions de personnes en 2023, notamment en distribuant 3,7 millions de tonnes de produits alimentaires et 2,9 milliards de dollars sous forme d'aide en espèces et de bons. Néanmoins, le déficit de financement avait été le plus important jamais enregistré, le PAM ayant reçu des contributions de 8,3 milliards de dollars alors que le plan fondé sur les besoins approuvé s'élevait à 22,8 milliards de dollars. Les financements souples et pluriannuels s'étaient avérés essentiels pour permettre au PAM d'apporter en temps voulu une assistance stratégique pour sauver des vies.
109. Le PAM avait donné la priorité aux interventions menées face à des crises, en consacrant 79 pour cent de ses dépenses totales aux interventions humanitaires et en fournissant une assistance dans 47 situations d'urgence soudaines dans 32 pays.
110. Au début de 2023, le PAM avait lancé le projet global relatif aux assurances à donner, l'objectif étant d'accroître l'efficacité des assurances fournies dans l'ensemble de ses opérations. En août, face à la multiplication des conflits, aux restrictions d'accès, aux contraintes opérationnelles et aux problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement ainsi qu'à la diminution des ressources, le PAM avait entrepris une restructuration visant à améliorer l'efficacité et l'orientation stratégique de ses opérations.

111. Les membres du Conseil ont salué les réalisations du PAM et rendu hommage à son personnel, exprimant leurs condoléances aux familles et aux collègues des fonctionnaires qui avaient perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Les membres ont également exprimé leur soutien à l'initiative de restructuration, bien que l'un d'entre eux, notant que de telles réformes pourraient susciter des incertitudes parmi le personnel, ait exhorté la direction à faire preuve de délicatesse dans le processus.
112. De nombreux orateurs ont fait part de leur inquiétude face à l'écart toujours croissant entre, d'une part, les besoins humanitaires de plus en plus grands et, d'autre part, les ressources disponibles qui, elles, diminuaient. Certains ont salué les efforts de redéfinition des priorités afin de cibler les personnes les plus vulnérables, tandis que d'autres ont demandé au PAM de faire davantage pour garantir la suffisance nutritionnelle de l'assistance alimentaire. Le PAM a été invité à poursuivre sa coopération stratégique avec les donateurs afin de maintenir des financements suffisants pour les interventions en cas de crise et de donner la priorité à ce domaine d'action. Un certain nombre d'options ont été suggérées pour faire face aux contraintes de financement, notamment diversifier et élargir la base de financement, continuer à chercher des mécanismes financiers innovants tels que les mesures d'anticipation, les échanges de créances contre des vivres et les financements mixtes, et réviser les PSP pour les cinq années à venir afin de réaligner les programmes sur les ressources attendues et les capacités des pays. Les donateurs ont également été invités à accroître les financements souples et pluriannuels.
113. À l'avenir, le PAM était encouragé à tirer parti des progrès accomplis pour promouvoir les questions transversales, en particulier la protection et l'obligation redditionnelle, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que la durabilité environnementale, et à continuer à jouer un rôle prédominant de chef de file dans le domaine de la logistique et à participer activement à la Coalition pour l'alimentation scolaire. Les membres du Conseil ont également conseillé au PAM de redoubler d'efforts dans les domaines suivants: l'inclusion du handicap; une approche intégrée et multisectorielle pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire; la formation du personnel; la collaboration avec les partenaires du secteur privé; la transparence et l'obligation redditionnelle; l'évaluation continue des initiatives institutionnelles; l'innovation à l'échelle du PAM pour améliorer encore l'efficacité et l'efficience; la numérisation de l'assistance alimentaire humanitaire; la gestion de l'identité pour les transferts sous forme d'espèces et de vivres; le développement de synergies avec d'autres organisations compétentes; et la qualité nutritionnelle des programmes nationaux de repas scolaires.
114. En réponse aux observations, la direction a reconnu les résultats décevants du PAM en ce qui concernait la suffisance nutritionnelle des rations alimentaires, expliquant qu'ils découlaient principalement de la réduction de la taille et de la fréquence des rations, mais qu'ils étaient également imputables à la longueur des filières et des circuits d'approvisionnement, à la capacité limitée d'enrichissement des aliments au niveau local ainsi qu'à d'autres problèmes. Les membres du Conseil ont été informés qu'une équipe spéciale de haut niveau, fortement impliquée sur le terrain, avait été constituée pour veiller à ce que le PAM dispose à l'avenir de plans d'action précis et d'une feuille de route permettant d'assurer la suffisance nutritionnelle de l'assistance alimentaire. La qualité des repas scolaires serait améliorée par l'intégration d'aliments de base enrichis dans les programmes de repas scolaires, tandis que la transposition à une plus grande échelle des repas scolaires utilisant la production locale permettrait d'apporter plus de diversité et d'aliments frais dans l'alimentation des enfants. Dans le domaine de la durabilité environnementale, le PAM mettait en œuvre le cadre pour la durabilité environnementale et sociale et prévoyait de renforcer l'évaluation des risques environnementaux et sociaux dans l'ensemble de ses opérations dans les pays, ainsi que les conseils techniques et les capacités du personnel pour entreprendre de telles évaluations. Il étudierait également la possibilité de mettre à profit le système de suivi de la durabilité environnementale.

115. Faisant écho à la reconnaissance par les membres de l'intérêt que présentait une approche pluriannuelle, multipartenaire et multisectorielle des activités de renforcement de la résilience, la direction a expliqué que les fonds destinés aux projets axés sur la résilience tendaient à provenir de différentes lignes de financement, même lorsqu'ils étaient fournis par un seul donateur, et qu'ils étaient de plus en plus pluriannuels et préaffectés à la résilience. En tant que tels, les financements consacrés à la résilience n'avaient pas connu les mêmes réductions que les financements des interventions menées face à des crises, ce qui expliquait pourquoi les dépenses dans ce domaine d'action privilégié avaient été proportionnellement plus élevées à la fin de l'année. Les investissements pluriannuels étaient essentiels pour réduire les besoins et seraient dirigés, dans la mesure du possible, vers les zones où les communautés étaient les plus vulnérables et les plus exposées à des chocs récurrents. Les partenariats locaux étaient également importants et le PAM partageait l'accent mis par les membres sur le renforcement des capacités locales et le partage des capacités avec les acteurs locaux, auxquels une large place serait accordée dans la politique à venir en matière d'ancrage local. En ce qui concernait l'établissement de priorités, la planification était essentielle, mais elle avait été difficile en 2023; cependant, au début de 2024, des efforts considérables avaient été déployés pour aider les bureaux de pays à réviser leurs budgets afin qu'ils correspondent à leur capacité d'exécution compte tenu des obstacles d'ordre bureaucratique et opérationnel, des tendances établies en matière de financement et de la connaissance du marché en matière de financement.

**2024/EB.A/3      Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2023 et note de la direction**

116. Lors de la présentation du rapport, la Directrice par intérim du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation a souligné qu'en cette période difficile, il était d'autant plus nécessaire que le PAM encourage la responsabilisation à tous les niveaux et mette tout en œuvre pour instaurer un environnement de travail plus respectueux, malgré les contraintes financières. Depuis la fin de 2023, le Bureau de l'Ombudsman avait reçu 308 dossiers, ce qui correspondait au chiffre moyen enregistré les années précédentes, et avait effectué 16 missions d'appui en personne dans toutes les régions du PAM. Il avait formé 1 800 employés aux modalités de règlement des conflits et aux méthodes efficaces de communication interpersonnelle, afin de permettre aux personnes formées de résoudre leurs problèmes directement avec leurs collègues avant qu'ils ne s'aggravent.
117. Félicitant le Bureau de l'Ombudsman pour sa contribution à l'instauration d'un environnement de travail respectueux et inclusif, la direction du PAM a accueilli favorablement les recommandations présentées dans le rapport et a informé les membres du Conseil des mesures déjà prises pour résoudre les problèmes mis en évidence. Concernant la restructuration organisationnelle, la direction était déterminée à améliorer la communication et à soutenir les employés tout au long du processus de changement.
118. Les membres du Conseil ont approuvé le rapport et reconnu le rôle crucial joué par le Bureau de l'Ombudsman dans l'amélioration de la culture organisationnelle. Ils ont noté avec satisfaction que le PAM avait accepté les recommandations formulées et ont félicité la direction pour les efforts qu'elle déployait actuellement en soutien aux employés. Ils se sont néanmoins dits inquiets du sentiment de malaise suscité chez les employés par la récente restructuration organisationnelle et ont exhorté le PAM à continuer de donner la priorité au bien-être des membres du personnel et à l'instauration d'une communication transparente avec ces derniers, ainsi que d'assurer un suivi des questions liées aux rapports hiérarchiques et du respect des cadres juridiques.



119. Les membres du Conseil se sont félicités de la réduction du nombre de signalements de comportements abusifs et ont salué les efforts engagés par le PAM pour s'attaquer à cette problématique. Certains membres ont encouragé le Bureau de l'Ombudsman à faciliter l'accès du personnel de terrain à ses services, en particulier pour le personnel des bureaux ne pouvant faire appel à un chargé des services de médiation au niveau régional.
120. Sur la question de la responsabilisation, une membre a encouragé le PAM à poursuivre l'intégration du modèle d'encadrement dans toute l'organisation. Soulignant la recommandation visant à améliorer l'obligation de rendre compte des cadres, en accordant plus d'importance aux compétences en matière de supervision dans l'outil d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences du PAM (PACE), la membre du Conseil a demandé comment l'outil pourrait être adapté pour donner suite à cette recommandation.
121. En réponse, la Directrice par intérim a indiqué que la clé de l'adaptation du système PACE résidait dans le renforcement des activités d'assistance, de formation, d'information et d'accompagnement professionnel destinées aux responsables, en particulier aux superviseurs de niveau intermédiaire susceptibles d'exercer pour la première fois de telles fonctions. Le Chargé de la sensibilisation et de la médiation a ajouté que certains superviseurs avaient du mal à formuler des retours critiques de manière constructive et que nombre de leurs subordonnés peinaient à accepter la critique, mais que le Bureau de l'Ombudsman proposait des formations sur la manière de formuler et de recevoir des retours d'information. La Directrice des ressources humaines a fait remarquer que son bureau mettait à disposition un service d'assistance sur la gestion de la performance et avait récemment lancé un programme d'accompagnement professionnel axé sur le développement des compétences en matière d'encadrement.

#### **2024/EB.A/4      Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2023**

122. La Directrice du Bureau de la déontologie a présenté le rapport annuel, soulignant les activités menées par son bureau dans les domaines de la formation, de l'information, de la gestion des conflits d'intérêts, du signalement des irrégularités et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Les demandes d'avis ont augmenté de près de 35 pour cent par rapport à 2022, un résultat positif attribué aux missions effectuées en personne dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux, le Bureau ayant dialogué avec plus de 9 000 personnes en 2023. La plupart des bureaux de pays menant des opérations à haut risque avaient reçu une formation sur la déontologie, et tous seraient couverts d'ici à la fin de 2024. Un nouveau module de formation obligatoire en ligne sur la déontologie avait été lancé à la fin de 2023 et les taux d'achèvement dépassaient déjà 90 pour cent.
123. En ce qui concernait la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le Bureau s'était employé à renforcer le cadre organisationnel et le dispositif d'application du principe de responsabilité du PAM, y compris la publication d'une circulaire de la Directrice exécutive dans ce domaine. Le Bureau avait apporté son appui à l'évaluation stratégique des mesures prises par le PAM en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et menait des activités de renforcement des capacités à l'intention de la haute direction, des référents pour les questions de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et du personnel des bureaux régionaux et des bureaux de pays. La formation à distance obligatoire sur la prévention de la fraude, de l'exploitation et des atteintes sexuelles avait été actualisée et des efforts avaient été déployés pour intégrer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les PSP et les rapports annuels par pays. Le PAM déployait l'outil d'évaluation des capacités en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles afin d'évaluer et de renforcer les capacités des partenaires coopérants et participait à des initiatives conjointes visant à améliorer l'accès à l'information des intervenants en première ligne, y compris les prestataires de services financiers. Un point sur le rôle de champion du Comité permanent interorganisations en 2024 en matière

de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles serait prochainement fait à l'intention des membres du Conseil.

124. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le rapport annuel, en particulier les informations supplémentaires fournies en réponse aux questions du Conseil sur le rapport 2022. Un membre a toutefois noté que le rapport n'indiquait pas la proportion d'avis émanant du Siège.
125. Les membres ont félicité le Bureau pour ses efforts visant à promouvoir une culture de la déontologie et de la responsabilité par l'intermédiaire de la formation et du dialogue, en particulier avec les bureaux de pays. Le Bureau était encouragé à continuer de renforcer son dialogue avec les bureaux de pays, en particulier ceux qui travaillaient dans des environnements à haut risque avec un personnel d'horizons culturels divers, et à continuer à travailler avec d'autres unités pour mener des actions de sensibilisation. Se félicitant du nouveau module de formation en ligne sur la déontologie, un membre a déclaré qu'il attendait avec intérêt les points qui seraient faits sur les taux d'achèvement de la formation et les commentaires des participants. Il a également encouragé le PAM à poursuivre la mise en œuvre de sa politique de protection des personnes qui dénonçaient des manquements et a demandé que soient communiqués régulièrement des rapports sur les progrès accomplis, en comparant son travail à celui des années précédentes et à celui d'autres entités des Nations Unies.
126. En ce qui concernait la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, les membres du Conseil ont approuvé l'intégration de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans toutes les opérations et dans tous les programmes du PAM. Conscients de la nécessité d'aborder les questions délicates avec délicatesse et détermination, ils ont exhorté le Bureau à redoubler d'efforts pour mieux faire connaître les procédures et les approches pertinentes. Des informations supplémentaires ont été demandées sur les mesures prises par le PAM face aux incidents liés à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur la manière dont il a veillé à ce que les personnes qui dénonçaient des manquements et les victimes puissent les signaler en toute sécurité, sans crainte de représailles.
127. En réponse aux observations, la Directrice a souligné la détermination de son bureau à intensifier ses activités de sensibilisation par l'intermédiaire de campagnes thématiques, à dialoguer avec tous les bureaux de pays à la faveur d'approches ciblées, à fournir un large éventail de formations et à continuer à travailler avec la direction pour s'assurer que ses avis et ses orientations étaient concrets, utiles et rapides. En ce qui concernait l'origine des demandes, la moitié d'entre elles provenaient de consultants et le reste du personnel ayant un contrat de durée déterminée; alors qu'un pourcentage significatif de demandes provenait de bureaux hors Siège, une analyse plus poussée des données était nécessaire pour comprendre les tendances en matière de sites étant donné que le personnel se déplaçait. Le nombre de demandes liées à la protection des personnes qui dénonçaient des manquements était similaire à celui enregistré par des organismes similaires; le Bureau continuerait à mener des activités d'information et de formation pour s'assurer que le personnel était informé de la politique.
128. Le Conseiller principal chargé de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a ajouté que de plus amples informations sur son intégration dans les programmes, les PSP et les rapports annuels, ainsi que sur l'approche visant à aborder les questions transversales avec les collègues chargés des programmes et à collaborer plus étroitement avec les partenaires d'exécution en matière d'évaluations internes et interorganisations, seraient fournies au titre du point 7 b).

## Rapports d'évaluation

### 2024/EB.A/5 **Rapport succinct de l'évaluation stratégique des mesures prises par le PAM en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et réponse de la direction**

129. Lors de sa présentation du rapport succinct, la Directrice de l'évaluation a souligné les principales constatations issues de l'évaluation et les mesures recommandées à prendre immédiatement et à moyen terme pour que le PAM comble les lacunes relevées, respecte ses engagements et puisse impulser des transformations propres à renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le système humanitaire.
130. Souscrivant pleinement aux recommandations, la Chef de cabinet a souligné que la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles était une priorité pour chaque employé du PAM et qu'elle relevait de la responsabilité de chacun d'eux. En sa qualité de Championne de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel désignée par le Comité permanent interorganisations pour 2024, la Directrice exécutive s'efforçait de donner plus de visibilité à cette question. Le Conseil serait tenu informé des résultats obtenus en la matière et des efforts déployés par le PAM pour mobiliser des ressources supplémentaires pour son propre programme de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
131. La Directrice du Bureau de la déontologie a donné un aperçu du plan d'action en 45 points établi par la direction pour donner suite aux recommandations. Des travaux avaient démarré afin de créer une équipe interne spéciale et une unité chargée de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, de mettre au point une formation destinée aux référents pour ces questions et de rendre obligatoire l'utilisation des outils y relatifs. D'autres actions étaient prévues pour donner suite aux trois recommandations les plus prioritaires, notamment élaborer une feuille de route de manière à appliquer la circulaire de la Directrice exécutive sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, inclure les rôles et responsabilités afférents à cette thématique dans tous les descriptifs d'emploi pertinents et dans les objectifs à respecter dans le cadre du programme PACE, et fournir des directives et des allocations budgétaires en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au niveau des pays. Des progrès étaient également accomplis en ce qui concernait les actions liées aux recommandations à moyen terme, telles qu'une circulaire de la Directrice exécutive sur les normes relatives aux assurances pour les mécanismes communautaires de remontée de l'information, une liste de contrôle relative à l'évaluation des capacités des prestataires de services financiers en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et des orientations sur l'atténuation des risques de violence sexiste. Le PAM collaborait également avec les banques centrales pour faire appliquer les politiques dans ce domaine ainsi que les politiques nationales de protection des clients, et pour élaborer des normes minimales liées à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles pour les opérations de paiement en espèces dans les situations d'urgence.
132. Une membre du Conseil a fait une déclaration au nom des cinq listes électorales. Exprimant ses remerciements pour l'évaluation et se félicitant de l'acceptation par la direction de toutes les recommandations, elle a exhorté le PAM à agir rapidement pour les mettre en œuvre dans les délais impartis, en l'invitant à consulter le Conseil sur son approche des questions de politique générale et de stratégie et à fournir des rapports d'étape trimestriels, accompagnés de réunions d'information et de discussions informelles, le cas échéant.

133. La déclaration conjointe des listes mettait en évidence sept domaines dans lesquels les progrès devaient être accélérés: la direction en interne, le changement culturel, les ressources, la gestion des risques, la coordination externe, l'approche centrée sur les victimes et les survivants, et le harcèlement sexuel. La priorité donnée à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles devait être renforcée au moyen d'activités de sensibilisation et en communiquant directement au Bureau de la Directrice exécutive des rapports sur les progrès mesurables enregistrés par la direction des bureaux de pays et des bureaux régionaux. Un changement culturel interne était nécessaire pour renforcer la confiance dans les mesures prises en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles aux niveaux régional et national; cet objectif pouvait être atteint en concrétisant les engagements du PAM, en favorisant une compréhension institutionnelle de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et en intégrant l'évaluation des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les PSP. Les bureaux de pays et les partenaires devaient disposer de budgets appropriés pour adapter les approches en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles aux contextes locaux et pour garantir des mécanismes communautaires de remontée de l'information, des filières de signalement et des capacités de gestion des dossiers plus accessibles, plus efficaces et davantage centrés sur les victimes et les survivants. Le Conseil souhaiterait obtenir des précisions sur les mesures et les calendriers qui ont été adoptés pour élaborer des plans de financement concrets.
134. Le PAM devait optimiser l'utilisation des dispositifs de vérification et des mécanismes collectifs existants au niveau national ou mondial pour renforcer la gestion des risques dans toutes les opérations, y compris par une analyse et une atténuation des risques inclusives et tenant compte de la problématique femmes-hommes, ainsi que par un travail avec les communautés touchées. Il devait également réfléchir à la manière de renforcer sa collaboration et sa coopération avec d'autres acteurs humanitaires, donateurs et partenaires dans les domaines du développement et de la consolidation de la paix, et prendre acte du fait que la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles n'était pas l'affaire d'une seule organisation.
135. Par ailleurs, les directives du PAM sur la mise en œuvre d'une approche et d'une assistance centrées sur les victimes et les survivants étaient relativement récentes et il restait encore beaucoup à faire pour adapter les prestations aux différents contextes. La capacité de gestion des dossiers était également un sujet de préoccupation, notamment en ce qui concernait les enquêtes sur le harcèlement sexuel, qui n'avaient pas été incluses dans le champ de l'évaluation, et les membres du Conseil ont demandé qu'elles fassent l'objet d'une évaluation indépendante à la première occasion, en mettant l'accent sur l'aide aux victimes et aux survivants.
136. Souscrivant à la déclaration conjointe des listes, une autre membre du Conseil a évoqué la nécessité de renforcer les politiques de sauvegarde, d'améliorer les pratiques de recrutement et de garantir des mécanismes de signalement sûrs et la protection des personnes qui dénonçaient des manquements afin de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel; il était également nécessaire d'écouter les bénéficiaires et d'investir dans des mesures de qualité en matière de protection et d'atténuation des risques de violence sexiste aux niveaux national et local.

137. Remerciant les membres du Conseil pour leurs observations, la Directrice de l'évaluation a pris note de la demande concernant l'évaluation sur le harcèlement sexuel et a indiqué que le Bureau de l'évaluation déterminerait la meilleure façon d'y répondre. La Directrice du Bureau de la déontologie a confirmé que les mesures proposées par la direction répondraient aux points soulevés et que nombre d'entre elles seraient menées par son bureau par l'intermédiaire de l'unité chargée de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, en coordination avec d'autres divisions et bureaux, afin d'assurer leur mise en œuvre rapide. La direction était pleinement consciente de la nécessité de solliciter la contribution et le soutien du Conseil et veillerait à ce que des rapports réguliers soient établis; la fréquence, le format et le calendrier des rapports d'étape seraient définis dans une proposition au Bureau.
138. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département des opérations liées aux programmes a ajouté que l'évaluation fournissait à l'ensemble du PAM les informations nécessaires pour soutenir la Directrice exécutive en sa qualité de Championne désignée par le Comité permanent interorganisations pour 2024, alors qu'elle s'efforçait de mettre en avant les questions relatives à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, tant en interne que dans le cadre de la collaboration du PAM avec ses partenaires.

## Questions d'administration et de gestion

### 2024/EB.A/6 Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

139. La Secrétaire générale de l'Union du personnel des services généraux et le Président de l'Association du personnel du cadre organique se sont adressés au Conseil au nom de leurs organisations respectives.
140. La Secrétaire générale a souligné la détermination du personnel des services généraux à soutenir le PAM et ses bénéficiaires. L'Union du personnel des services généraux était profondément préoccupée par l'incidence des événements mondiaux et par la lassitude des donateurs sur la capacité du PAM à s'acquitter de son mandat et demandait que soient intensifiés les efforts déployés pour mobiliser des fonds. Tout aussi préoccupants étaient les effets à long terme du processus de restructuration en cours, en particulier les réductions de personnel, et l'Union du personnel des services généraux demandait instamment à la direction de rechercher d'autres moyens de réduire les coûts administratifs, notamment par des modalités de travail plus souples. À la lumière des résultats positifs obtenus par les modalités de travail hybrides instaurées à titre expérimental, notamment en termes d'augmentation de la productivité, d'économies et de réduction des congés de maladie, l'Union du personnel des services généraux avait été surprise par la décision de mettre fin au projet et consternée par la manière abrupte dont les collègues avaient été invités à se présenter physiquement au bureau pour prendre leur service. Compte tenu de l'absence de consultation du personnel avant cette décision, elle avait été contrainte d'entamer une procédure judiciaire, tout en gardant l'espoir que la question puisse être résolue par le dialogue.
141. La direction avait déployé des efforts considérables pour répondre aux préoccupations du personnel concernant les espaces de travail ouverts. Toutefois, le Directeur général de la FAO n'avait pas encore approuvé la proposition de l'Union du personnel des services généraux visant à représenter le personnel des services généraux dans les bureaux de pays; l'absence de progrès sur cette question était particulièrement décevante à un moment où des coupes étaient effectuées dans les budgets et les effectifs. Parmi les autres problèmes, il fallait citer les faiblesses persistantes du système PACE, l'absence de politique en matière de diversité et d'inclusion et les rapports faisant état d'une augmentation des retards subis par le personnel cherchant à obtenir justice par l'intermédiaire du Comité de recours de la FAO.

142. Dans son allocution, le Président de l'Association du personnel du cadre organique a reconnu les défis budgétaires auxquels le PAM était confronté et les souffrances qu'endurait son personnel en raison des milliers de licenciements engagés. L'Association du personnel du cadre organique s'interrogeait sur la clarté et la communication des règles et procédures régissant les cessations de service, ainsi que sur la façon dont il serait rendu compte de leur mise en application, en particulier compte tenu du fait qu'un grand nombre de normes étaient nouvelles. Des préoccupations ont également été exprimées quant aux efforts déployés pour retenir les talents et aux mesures visant à garantir un traitement équitable et transparent du personnel. Une communication efficace était essentielle pour éviter l'incertitude et la confusion tant pour le personnel que pour les responsables et pour prévenir les différences de traitement. Il convenait de noter en particulier qu'au Soudan, environ 500 collègues avaient été licenciés, alors que nombre d'entre eux faisaient partie des populations déplacées, et qu'ils n'avaient toujours pas reçu l'intégralité de leurs indemnités.
143. L'Association du personnel du cadre organique demandait davantage de contrôle et de coordination interne entre la Division des ressources humaines et les autres fonctions afin de garantir l'obligation de rendre compte et un traitement équitable. L'association n'avait pas encore reçu de données permettant de dresser un tableau complet des cessations de service dans les différents pays. Elle attendait avec intérêt de collaborer avec le Conseil d'administration pour examiner ces questions et obtenir des précisions sur la vision d'avenir que le PAM avait pour son personnel.
144. Parallèlement, les travaux se poursuivaient en vue de mettre définitivement au point un accord de reconnaissance entre la direction du PAM et le Syndicat mondial du personnel, qui se substituerait à l'Association du personnel du cadre organique de façon à représenter tous les employés, quel que soit le type de leur contrat. Parmi les priorités du nouveau syndicat figuraient le soutien à la création d'associations locales du personnel aux niveaux régional et national et la promotion d'un devoir de protection accru et d'une sécurité renforcée pour les employés, y compris ceux qui étaient confrontés à des risques spécifiques liés à la discrimination fondée sur le sexe, la race ou le type de contrat.
145. Félicitant les organismes représentatifs du personnel pour leur travail essentiel, la Directrice exécutive a reconnu les difficultés auxquelles le personnel était confronté alors que le PAM s'adaptait à son nouveau contexte financier et opérationnel. Le devoir de protection était une priorité absolue et des mesures avaient été prises pour réduire les répercussions des changements sur le personnel et assurer un traitement équitable et le respect de l'obligation de rendre compte. La direction du PAM, y compris la Directrice exécutive, continuerait d'échanger de manière régulière et transparente avec les organismes représentatifs du personnel sur un large éventail de sujets, notamment les moyens d'assurer une communication efficace sur les changements apportés au cadre de représentation du personnel. Une nouvelle stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion était en cours d'élaboration.

## Ressources, questions financières et budgétaires

### 2024/EB.A/7 Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant

146. En présentant le rapport, le Président du Comité consultatif de contrôle indépendant (ci-après le Comité) a donné un aperçu des travaux entrepris par le Comité en 2023. Soulignant les progrès accomplis par le PAM dans des domaines tels que la gestion des risques, l'audit interne, la gestion des partenaires coopérants et la déontologie, il a noté que l'Auditeur externe n'avait relevé aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle au sein du PAM. Le Comité estimait que la nouvelle structure organisationnelle était équilibrée et logique au regard de la taille du PAM; la direction était encouragée à mettre en œuvre la réorganisation aussi rapidement que possible afin de réduire l'impact sur le moral du personnel.
147. Les membres du Conseil ont félicité le Comité pour l'appui apporté à l'action menée par le PAM pour remédier aux déficits de financement et accroître l'efficacité. Parmi les conseils fournis par le Comité, les membres ont souligné qu'il importait d'attribuer la responsabilité de la mise en œuvre de chacune des recommandations de l'audit à la haute direction et qu'il fallait assurer une évaluation et un contrôle plus rigoureux des partenaires gouvernementaux, continuer à se concentrer sur la gestion des risques et la sécurité informatiques, et associer le Comité à l'évaluation externe qualitative du Bureau de l'Inspecteur général. Des observations concernant la mobilisation des ressources, en particulier la nécessité de garantir des ressources suffisantes pour le Bureau de l'Inspecteur général, la communication des risques aux membres du Conseil et aux donateurs, et l'augmentation des ressources pour l'atténuation des risques ont également été notées. Une membre s'est félicitée de la nomination d'un membre du personnel chargé de diriger les travaux concernant les questions relatives à l'assistance fournie par l'intermédiaire de partenaires gouvernementaux et attendait avec intérêt la mise au point de directives dans ce domaine.
148. La direction a été invitée à rendre compte des mesures en souffrance associées à un risque élevé. Le Bureau de l'évaluation a été encouragé à utiliser les constats des audits de performance et des autres audits ainsi que des évaluations conjointes pour guider son travail. En ce qui concernait l'examen de la structure organisationnelle, les membres se sont fait l'écho de l'avis du Comité selon lequel les changements devaient être mis en œuvre rapidement pour préserver le moral du personnel et ont demandé une évaluation des effets de la réduction des effectifs sur les services du PAM. Appelant à une plus grande attention sur la gestion et le contrôle des partenaires coopérants, un membre a fait remarquer que le financement du renforcement des capacités n'était pas la question principale, soulignant que l'implication des parties prenantes, la mobilisation des hauts responsables et la participation en interne étaient essentielles pour répondre aux préoccupations.
149. En réponse au dernier point, le Président a précisé que les niveaux de financement des partenaires coopérants ne relevaient pas du mandat du Comité, mais il a tenu à souligner que, dans certains cas, les contributions des donateurs ne concernaient que certains aspects liés aux programmes et ne permettaient pas la formation continue et l'échange de savoir-faire nécessaires au renforcement des capacités des partenaires coopérants. Les répercussions du maintien de certaines activités sur les effectifs n'étaient pas toujours prises en compte dans le financement fourni.

**2024/EB.A/8 Comptes annuels vérifiés de 2023**

150. Après la présentation par la direction des états financiers de l'exercice 2023, le Président du Bundesrechnungshof, Auditeur externe du PAM, a commencé par réitérer la déclaration qu'il avait faite à la session annuelle précédente, à savoir que le PAM était de loin l'organisation humanitaire la plus importante au monde. Il a remercié le Conseil pour l'appui qu'il apportait au principe d'un rapport d'audit unique à partir de l'année en cours, accompagné d'un rapport séparé pour les résultats des audits au niveau du terrain, ce qui permettait au PAM de se conformer à la pratique commune à l'ensemble du système des Nations Unies. Il a signalé que, pour la première fois depuis 2015 sinon plus, l'Auditeur externe avait rencontré en mai 2024 les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires lors d'une session distincte pour examiner le rapport d'audit. À la fin du mois de mai, le rapport a été examiné avec le Comité financier de la FAO. Le groupe de travail du Conseil d'administration chargé d'examiner la gouvernance avait également régulièrement sollicité l'avis de l'Auditeur externe.
151. L'Auditeur externe avait émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'exercice 2023 et avait formulé 51 recommandations à l'intention du PAM. L'Auditeur externe a souligné que le PAM devait améliorer la transparence de son cadre réglementaire et du processus budgétaire en général afin de permettre au Conseil d'administration de prendre des décisions en connaissance de cause.
152. Le Responsable du contrôle des risques a précisé que 37 des recommandations de l'Auditeur externe découlaient de la vérification des comptes annuels de 2023. Les 14 recommandations restantes découlaient des audits de performance: six étaient liées au renforcement des processus de gouvernance et de suivi concernant les délégations de pouvoirs et huit portaient sur les services de consultants. Le PAM a accepté toutes les recommandations sauf deux. Toutes les recommandations en suspens émises en 2020 et 2021 à la suite des examens de la performance portant sur les services de transport aérien et la gestion des données concernant les bénéficiaires avaient été classées au cours de la période. Les recommandations en suspens, principalement issues des rapports d'audit de 2023 et 2024, concernaient en grande partie l'examen des processus, l'amélioration des systèmes, la publication de directives, la mise à jour des cadres de contrôle et de responsabilité et l'examen de la structure de gouvernance, pour lesquels il fallait prolonger les délais d'exécution et instaurer une collaboration interfonctionnelle aux fins d'une bonne mise en œuvre.
153. Les membres du Conseil ont pris note des comptes annuels vérifiés et se sont félicités de l'opinion sans réserve émise par l'Auditeur externe ainsi que des observations et recommandations figurant dans le rapport, en particulier celles concernant les processus financiers et les contrôles internes, la gestion des partenaires coopérants, les délégations de pouvoirs et les services de consultants. Ils ont demandé instamment au PAM d'accélérer la mise en œuvre des recommandations anciennes et de rendre compte deux fois par an à l'Auditeur externe et au Conseil des progrès accomplis à cet égard.
154. Des préoccupations ont été exprimées quant aux mesures prises par la direction pour faire face à la révision à la baisse des prévisions de financement après l'approbation du budget 2024 par le Conseil. Les orateurs ont souligné les recommandations du Comité financier de la FAO à cet égard et ont encouragé le PAM à améliorer la transparence du budget, comme le conseillait l'Auditeur externe.



155. Si plusieurs membres ont également souligné que le détournement de l'aide humanitaire par les partenaires coopérants était un sujet de grave préoccupation, l'une d'entre eux a noté avec satisfaction que le PAM était déjà en train d'élaborer un nouveau cadre pour le suivi des partenaires coopérants et le renforcement de leurs capacités. Une autre membre a encouragé le PAM à prendre en compte les observations de l'Auditeur externe pour mener à bien ce travail.
156. Les orateurs ont souligné qu'il importait d'améliorer la communication avec le Conseil sur les faits ayant entraîné une perte importante de fonds, des atteintes à la réputation ou une perturbation majeure des opérations; d'élaborer un cadre de gestion des identités fondé sur l'interopérabilité et couvrant toutes les modalités de transfert; de mettre en œuvre intégralement et en temps voulu les plans pour une plus grande maîtrise des risques dans le cadre des opérations à haut risque et de faire régulièrement le point sur leur application et les résultats obtenus au niveau des pays; et de diversifier la base des donateurs et d'investir dans des solutions à plus long terme.
157. Des questions ont été posées concernant les retards dans le pourvoi des postes du personnel permanent, l'augmentation des coûts liés à la distribution malgré la diminution du financement et du volume des produits alimentaires et des espèces distribuées, l'inadéquation des critères d'évaluation pour l'engagement de consultants, et le déficit de financement, y compris son impact sur les programmes à l'appui des petits États insulaires en développement, des zones côtières et des zones vulnérables, en particulier les programmes pour Haïti. Des informations supplémentaires ont été demandées sur les mesures prises pour faire face au risque de détournement de produits alimentaires, protéger les placements à long terme contre les risques de marché et relever les défis liés à la gestion des talents et à la planification des effectifs.
158. En réponse, la direction a réaffirmé sa détermination à mettre en œuvre toutes les recommandations en suspens et a attiré l'attention sur les recommandations supplémentaires formulées par l'Auditeur externe concernant le système de suivi des recommandations du PAM. Il a également été noté que bon nombre des questions soulevées concernant la gestion budgétaire et le cadre réglementaire seraient traitées au titre d'autres points inscrits à l'ordre du jour de la présente réunion, ainsi que dans le Plan de gestion pour 2025, et que des travaux supplémentaires sur le Règlement financier seraient effectués à l'occasion de l'examen par le Conseil du Règlement, examen pour lequel un plan serait présenté après l'été.
159. Le PAM était en train de mettre en place un projet d'approvisionnement intelligent, qui devrait résoudre le problème des approbations a posteriori au moyen d'un nouveau système d'achat et d'un nouveau processus de planification. Le fait que, comme un membre l'a constaté, les coûts de distribution des vivres et des espèces aient diminué moins rapidement que les activités correspondantes s'expliquait par le retard pris dans la résiliation des contrats des partenaires, des fournisseurs et du personnel dans certaines opérations.
160. En ce qui concernait le portefeuille de placements, le Conseil a été informé que le portefeuille de liquidités comprenait les soldes des activités opérationnelles détenus pour la mise en œuvre des projets et des programmes et qu'il était géré selon des principes de gestion des placements très stricts et très prudents. Le PAM avait réduit les risques liés à l'investissement du portefeuille de placement des fonds destinés à couvrir les avantages du personnel en ramenant sa part d'actions de 60 à 50 pour cent, mais, en raison de l'application de la Norme comptable internationale du secteur public 41, toute volatilité apparaîtrait dans l'État des résultats financiers, ce qui, au fil du temps, pourrait détourner l'attention des véritables résultats financiers sous-jacents liés aux services fournis par le PAM aux bénéficiaires.

## Ressources, questions financières et budgétaires (suite)

### 2024/EB.A/9 Mise à jour du Plan de gestion du PAM pour 2024-2026

161. La direction a présenté le document, décrivant la mise à jour du Plan de gestion pour 2024-2026 et sa mise en conformité avec la nouvelle structure organisationnelle interne du PAM. Le document mettait également en lumière la baisse des contributions, les besoins opérationnels prévus et le plan d'exécution provisoire. Le fléchissement des contributions entraînerait une réduction des recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects, utilisées pour financer le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP). Par conséquent, la direction demandait au Conseil d'approuver la révision dudit budget, l'utilisation du Compte de péréquation des dépenses AAP pour combler l'écart entre les recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects et le budget AAP révisé, et l'utilisation de la part non affectée du Fonds général, au lieu du Compte de péréquation des dépenses AAP, pour financer une initiative interne d'importance primordiale et un abondement du Compte d'intervention immédiate en 2024.
162. Le document avait été présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies et au Comité financier de la FAO.
163. Les membres du Conseil ont approuvé la mise à jour et remercié la direction de l'occasion qui leur avait été donnée de participer à son élaboration. Ils se sont félicités des mesures d'économie et d'efficacité en cours d'application, à l'image du processus de restructuration interne, du recours accru aux transferts de type monétaire dans les programmes d'assistance, du renforcement de l'action le long du nexus action humanitaire-développement-paix, ainsi que des partenariats et des modalités de collaboration novateurs, notamment avec les pays hôtes et le secteur privé, de même que par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.
164. Concernant la réorganisation interne, les membres du Conseil ont exhorté la direction à accorder toute l'attention voulue aux préoccupations des employés lorsque les changements prévus étaient mis en œuvre. Un membre du Conseil a demandé à la direction de rendre compte des résultats de la réorganisation interne en 2025, et plusieurs membres ont souligné la nécessité de maintenir des financements suffisants à destination des fonctions de surveillance du PAM et de son action sur les priorités transversales, telles que la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
165. S'inquiétant des effets de la baisse des financements sur les besoins opérationnels, en particulier ceux liés aux interventions face aux crises, les membres du Conseil se sont félicités des efforts entrepris par le PAM pour diversifier sa base de financement et mobiliser des contributions plus prévisibles et souples, en faisant notamment appel aux fonds thématiques et multilatéraux, et ont exhorté les donateurs internationaux à accroître le soutien qu'ils accordaient au PAM. Compte tenu de la nécessité de faire primer certaines activités et certains groupes bénéficiaires sur d'autres lors de l'élaboration des budgets, les membres du Conseil se sont félicités de l'adoption par le PAM d'une démarche de hiérarchisation des priorités adaptée à chaque pays et ont encouragé la direction à accélérer ses travaux afin de formuler des directives à l'intention des bureaux de pays et d'intégrer dans les budgets des PSP la nouvelle approche hiérarchisée fondée sur les besoins suivie pour estimer les ressources nécessaires aux opérations.
166. Les membres du Conseil ont demandé des informations complémentaires sur la façon dont le PAM établissait ses prévisions, le rôle des bureaux de pays dans la mobilisation de fonds et les mesures d'incitation prévues à cet égard, ainsi que les coûts de la mise en œuvre du projet global relatif aux assurances à donner quant à l'action menée.

167. En réponse aux points soulevés, la direction a indiqué que les bureaux de pays étaient les plus touchés par la réduction des financements; le Conseil continuerait d'être tenu régulièrement informé de la restructuration organisationnelle, mais les avantages et les coûts associés à l'exercice ne seraient sans doute parfaitement connus qu'après 2025; les dépenses non récurrentes du projet global relatif aux assurances à donner étaient prises en charge dans le cadre d'une initiative interne d'importance primordiale, tandis que les dépenses récurrentes seraient inscrites aux budgets des PSP; les directives sur l'approche de hiérarchisation destinées aux bureaux de pays seraient présentées au Conseil une fois achevées; et les réductions des nombres de bénéficiaires prévus avaient été décidées pour éviter les diminutions de rations auxquelles le PAM avait dû se résoudre en 2023.

**2024/EB.A/10      Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2023)**

168. La direction a présenté le rapport, qui décrivait les mécanismes de financement stratégique que le PAM avait utilisés en 2023, à savoir les prêts internes en faveur des projets, le Compte d'intervention immédiate (CII), le Mécanisme de gestion globale des vivres et le dispositif de préfinancement des services internes.
169. Trois membres du Conseil ont pris la parole, remerciant la direction pour la clarté de son rapport et exprimant leur appui à l'utilisation par le PAM de mécanismes de financement stratégique pour faciliter une action rapide visant à sauver des vies et favoriser une collaboration efficace dans les chaînes de valeur et le renforcement des partenariats sur des priorités communes. La dépendance à l'égard de ces mécanismes de financement a montré qu'il fallait accroître la souplesse et la prévisibilité des contributions des donateurs, en particulier face aux crises complexes et prolongées actuelles, et les orateurs ont appelé les donateurs à augmenter leurs contributions sans affectation particulière et souples conformément aux objectifs du Grand Bargain. Dans le même temps, le PAM était invité à redoubler d'efforts pour obtenir des financements souples de la part des donateurs publics et privés et à partager avec ses partenaires les meilleures pratiques en matière de financement novateur.
170. La direction a remercié les membres du Conseil pour le soutien qu'ils accordaient aux mécanismes de financement stratégique et leurs avis sur les politiques et stratégies connexes, ajoutant que les contributions de 2024 au CII étaient inférieures à celles de 2023, et que le solde du CII risquait de tomber en dessous du niveau critique de 85 millions de dollars.

**2024/EB.A/11      Rapport annuel de l'Inspecteur général et note de la Directrice exécutive**

171. L'Inspecteur général par intérim a présenté son rapport qui ne faisait état d'aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place au PAM, mais certaines questions nécessitaient que la direction y prête attention et y donne suite. En 2023, le Bureau de l'Inspecteur général avait mené à bien 27 missions d'audit. Un plus grand nombre et une plus grande proportion de missions avaient reçu l'appréciation "améliorations importantes requises" ou "insuffisant" qu'en 2022; les 265 mesures convenues émises par le Bureau de l'Inspecteur général tout au long de l'année concernaient principalement des domaines opérationnels et des fonctions clés du PAM ainsi que certaines défaillances récurrentes. Le Bureau de l'Inspecteur général prévoyait d'évaluer dans quelle mesure ces questions étaient traitées par la mise en œuvre du projet global relatif aux assurances à donner quant à l'action menée dans ses audits de 2024.

172. Le Bureau des inspections et des enquêtes avait reçu 1 472 dossiers d'enquête en 2023, soit une augmentation de 38 pour cent par rapport à 2022. Il avait classé 305 affaires après enquête, soit 36 pour cent de plus qu'en 2022, sans une augmentation notable de ses ressources. La plupart des affaires traitées concernaient des violations de la politique de lutte contre la fraude et la corruption par des partenaires coopérants.
173. La direction a présenté la note de la Directrice exécutive dans laquelle celle-ci se félicitait de la conclusion générale du rapport et de la concordance entre les travaux effectués en 2023 en vue de donner des assurances et les priorités du PAM, ainsi que de l'accent mis sur l'appui aux opérations. Elle-même et l'équipe de direction suivraient de près les points importants relevés.
174. Remerciant le Bureau de l'Inspecteur général pour son travail et pour avoir tenu le Conseil informé des questions de contrôle interne tout au long de l'année, les membres du Conseil se sont félicités de l'approche fondée sur les risques adoptée par le Bureau de l'Inspecteur général pour son travail, de sa collaboration avec l'Auditeur externe et le Bureau de l'évaluation, ainsi que de son rôle consultatif dans le projet global relatif aux assurances à donner. Ils ont invité la direction à veiller à ce que les recommandations d'audit en instance ou non encore appliquées soient mise en œuvre rapidement et à remédier à la lenteur accusée dans l'amélioration du devoir de vigilance, de l'évaluation des capacités et des indicateurs de performance clés en ce qui concernait les partenaires coopérants.
175. Les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que le Bureau de l'Inspecteur général dispose de toutes les ressources nécessaires et à ce que les postes vacants soient pourvus le plus rapidement possible. Un membre a suggéré que les cas de fraude et de corruption impliquant de faibles sommes soient transférés du Bureau des inspections et des enquêtes aux bureaux de pays pour enquête.
176. Les membres du Conseil ont demandé un complément d'information sur le système d'appréciation des audits des bureaux de pays, sur le mécanisme d'évaluation et de traitement des plaintes futiles, sur l'impact de la lourde charge de travail du Bureau des inspections et des enquêtes sur sa capacité à mener à bien les enquêtes dans les délais impartis, sur les mesures prises pour lutter contre le risque de sous-déclaration et sur les données accumulées sur le recouvrement des pertes.
177. En réponse, l'Inspecteur général par intérim a déclaré que la plupart des postes vacants au sein de son Bureau avaient été pourvus. Dans ses audits, le Bureau de l'Inspecteur général utilisait le système d'appréciation largement utilisé par les bureaux d'audit interne des fonds et programmes des Nations Unies, avec quelques adaptations mineures. Le nombre de dossiers reçus par le Bureau de l'Inspecteur général constituait un défi pour lui-même et pour le PAM. Le Bureau des inspections et des enquêtes s'emploierait à classer les dossiers d'enquête dans lesquels les personnes concernées avaient été suspendues de leur poste et les dossiers de 2019 et 2020. Le Bureau de l'Inspecteur général étudierait également les moyens d'ajuster certaines parties de ses procédures opératoires. Le Bureau des inspections et des enquêtes disposait d'un mécanisme de filtrage pour détecter les dossiers futiles ou sans rapport avec son mandat. Les déficits budgétaires risquaient de constituer un défi majeur pour le projet global relatif aux assurances à donner, et le Bureau de l'Inspecteur général étudierait les moyens de communiquer les données accumulées sur le recouvrement des pertes.

**2024/EB.A/12 Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2023**

178. En présentant le document, la direction a souligné que tous les risques décrits dans l'examen constituaient des problèmes reconnus et que des mesures étaient prises pour y remédier. Résumant les améliorations apportées au cycle annuel d'élaboration des assurances de la Directrice exécutive, le Responsable du contrôle des risques a fait le point sur les progrès accomplis en ce qui concernait les quatre principaux points signalés en matière de risque et de contrôle dans les domaines suivants: gestion des talents et planification des effectifs; culture organisationnelle et règles de conduite sur le lieu de travail; gestion des ONG; gestion des identités et solutions informatiques; et il a souligné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption (2021). Le PAM restait déterminé à renforcer les contrôles et à tirer des enseignements pour améliorer en permanence la gestion des risques.
179. Les membres du Conseil ont salué l'examen, soulignant l'importance d'une gestion des risques et d'un contrôle rigoureux pour assurer l'exécution de programmes humanitaires efficaces et efficients. L'élévation de la fonction de gestion des risques au niveau exécutif a été accueillie favorablement; une membre s'est toutefois inquiétée du fait que la capacité de gestion des risques du PAM restait insuffisante au regard de la taille, de la portée et de la complexité de ses opérations, et a conseillé de ne pas réduire les effectifs du Bureau de l'Inspecteur général et de la Division de la gestion des risques.
180. Reconnaissant l'impact significatif de la restructuration organisationnelle et du réalignement budgétaire sur les employés, plusieurs membres ont évoqué la nécessité d'une communication ouverte, inclusive, rapide et transparente entre la haute direction et les employés à tous les niveaux. Ils ont noté les défis posés par les changements organisationnels à la capacité du PAM d'attirer et de retenir les talents et de poursuivre les efforts visant à améliorer la culture organisationnelle. La direction était encouragée à suivre un processus décisionnel participatif et transparent et à établir une communication collégiale qui répondait aux préoccupations du personnel et rassurait tous les employés quant à leur valeur pour le PAM. Trois membres ont demandé que le Conseil ait la possibilité de répondre à l'intervention des organismes représentatifs du personnel prévue au point 10 b) et de fournir des orientations à la direction sur des questions connexes.
181. La poursuite des efforts visant à créer un environnement de travail inclusif a été encouragée, notamment par la mise en place d'une formation obligatoire sur l'inclusion. Les progrès accomplis en matière d'intégration du handicap ont été notés et des efforts supplémentaires ont été encouragés, en particulier au niveau national. Plusieurs orateurs ont fait l'éloge du projet global relatif aux assurances à donner, encourageant le PAM à continuer de donner la priorité à cette initiative et à veiller à ce que des ressources suffisantes lui soient accordées. L'une d'entre eux a noté que la présence de chargés des risques dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays menant des opérations à haut risque était essentielle pour garantir la pérennité des améliorations apportées au système. Sur la question de la gestion des identités, les membres ont apprécié l'élaboration d'un cadre normatif et ont encouragé l'investissement dans la protection des données personnelles et la responsabilité en matière de données.
182. La gestion des ONG représentait une question préoccupante permanente. Un membre du Conseil a demandé à la direction de décrire les mesures prévues pour remédier aux faiblesses dans ce domaine; une autre membre a encouragé le PAM à rechercher des moyens novateurs de renforcer les capacités des partenaires locaux et de rationaliser les processus, en particulier en ce qui concernait les procédures de diligence raisonnable. Le PAM était également invité à élaborer des orientations et des outils sur les partenariats et la collaboration avec les gouvernements hôtes afin de garantir son indépendance opérationnelle.

183. Notant que d'anciens problèmes persistaient ou avaient refait surface, et que les autodéclarations indiquaient une détérioration dans des domaines clés, un membre a exhorté le PAM à analyser les causes profondes de tous les problèmes importants liés aux risques et au contrôle et à les traiter de manière globale. Des appels ont été lancés en faveur d'un effort accru pour renforcer le suivi afin d'assurer le respect des obligations redditionnelles et le contrôle des opérations du PAM.
184. Les membres du Conseil ont demandé qu'un point soit fait sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du cadre de gestion des effectifs compte tenu des coupes budgétaires, ainsi que des rapports réguliers sur l'action menée pour améliorer le suivi. Des informations supplémentaires ont été demandées sur les plans visant à élaborer des orientations et des outils concernant les mécanismes communautaires de remontée de l'information et à collaborer avec d'autres entités des Nations Unies sur des mécanismes conjoints, ainsi que sur les orientations relatives au transfert des activités liées à la chaîne d'approvisionnement et aux achats à des partenaires coopérants ou à des entités gouvernementales. Des questions ont également été soulevées concernant les approches différenciées de la gestion des risques dans les situations d'urgence et de résilience.
185. En réponse à des questions, la direction a expliqué que, par principe, l'approche de gestion des risques du PAM ne faisait pas de distinction entre les opérations d'urgence et les opérations en faveur de la résilience: les quatre mêmes catégories de risque étaient appliquées et, bien que l'appétence pour le risque puisse être plus élevée dans les situations d'urgence, la méthodologie restait la même. L'analyse des causes profondes faisait partie intégrante des procédures d'atténuation des risques.
186. Le PAM avait adopté une nouvelle approche pour répondre aux normes d'assurance du "dernier kilomètre", qui comprenait des aspects relatifs à la gestion des partenaires coopérants et à la gestion des identités. Les normes utilisées dans le cadre directeur relatif aux assurances à donner concernant les transferts de type monétaire étaient appliquées aux opérations en nature, y compris l'assurance de bout en bout des données, et un service mondial de rapprochement était en cours de déploiement. Le PAM fournissait aux bureaux de pays des systèmes et des technologies axés sur les personnes pour faciliter la collecte et l'utilisation des données personnelles, et des processus d'auto-enregistrement avaient été utilisés pour les opérations en Ukraine, dans l'État de Palestine et en Éthiopie. De nouvelles normes pour la gestion des partenaires coopérants étaient en cours d'élaboration, conformes aux normes d'assurance mondiales. La diminution des notes de l'auto-évaluation de la maturité signalée dans le cycle d'élaboration des assurances de la Directrice exécutive était attribuée en grande partie à l'attention accrue accordée aux questions liées à la gestion efficace des partenaires coopérants. D'autres mesures avaient été prises, notamment des évaluations davantage axées sur les risques lors des processus de sélection concurrentielle, la numérisation d'une partie du processus de gestion des partenaires coopérants et l'élaboration d'une politique en matière d'ancrage local.
187. En ce qui concernait la promotion d'un lieu de travail favorisant l'inclusion, la mise en place d'une communication transparente et le soutien au personnel en période de changement, la direction a souligné l'appui apporté aux responsables et aux employés, notamment sous la forme de conseils, d'échanges réguliers avec les directeurs, d'outils de gestion du changement destinés aux responsables, du lancement d'un projet d'accompagnement personnalisé interne du PAM, de pages intranets dédiées, de webinaires thématiques et de sessions d'information, ainsi que d'ateliers sur la capacité d'insertion professionnelle destinés aux membres du personnel devant quitter le PAM. La mise en place de la plateforme Workday permettrait au PAM de suivre les délais de recrutement et de gérer les processus essentiels. Grâce au cadre de gestion des effectifs, le PAM avait renforcé la responsabilité des directeurs s'agissant de déterminer les modalités contractuelles. En ce qui concernait les risques d'abus de pouvoir ou de faute professionnelle, le PAM avait

clairement établi que tous les employés devaient être traités de la même manière, quelle que soit la modalité contractuelle; toute allégation de comportement répréhensible à quelque niveau que ce soit du PAM était traitée sur la base des conclusions et dans le respect d'une procédure régulière.

188. Le Directeur exécutif adjoint a ajouté que le Groupe de direction avait été surpris par la résistance suscitée par l'introduction des modalités de travail postérieures à la COVID-19 et qu'il examinerait l'équilibre entre le bien-être du personnel, la souplesse et le rapport coût-efficacité pour les changements à apporter aux politiques. En ce qui concernait l'anxiété causée par la restructuration, la direction reconnaissait que la coordination et la communication auraient pu être plus efficaces; il s'agissait d'une priorité absolue pour le nouveau Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la culture organisationnelle de corriger cette situation.

## Questions d'administration et de gestion (suite)

### **2024/EB.A/13      Nomination de deux membres du Comité consultatif de contrôle indépendant**

189. Après une brève présentation par la présidente du jury chargé d'étudier les candidatures de deux membres aux sièges du Comité consultatif de contrôle indépendant, le Conseil a approuvé le renouvellement du mandat des membres suivants pour une nouvelle période de trois ans:

- M. Darshak Shah (Kenya)
- M. Veerathai Santiprabhob (Thaïlande)

190. Avec ce renouvellement, les mandats des deux membres expireraient le 14 novembre 2027.

### **2024/EB.A/14      Remplacement d'un membre du jury chargé de sélectionner des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant**

191. Le Président a présenté ce point de l'ordre du jour, en notant qu'une membre du jury chargé de procéder à la sélection des membres du Comité, S. E. Mme Consolata Nkatha Maina, Ambassadrice et Représentante permanente adjointe du Kenya ainsi que représentante de la Liste A, avait quitté Rome et devait être remplacée. Après consultation, il a été proposé de désigner S. E. M. Fredrick Matwang'a, Ambassadeur et Représentant permanent du Kenya, en tant que représentant de la Liste A au sein de ce jury de sélection.

192. Le Conseil a dûment approuvé la nomination de l'Ambassadeur Matwang'a au jury de sélection.

## Rapports d'évaluation (suite)

### **2024/EB.A/15      Rapport annuel sur l'évaluation en 2023 et réponse de la direction**

193. La Directrice exécutive a ouvert le débat en déclarant que les éléments factuels tirés des évaluations apportaient une contribution essentielle à la prise de décisions fondées sur des données probantes. Elle s'est félicitée du récent rapport du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, qui a jugé la fonction d'évaluation du PAM très satisfaisante, et a remercié la Directrice de l'évaluation et son équipe pour leur travail remarquable.

194. La Directrice de l'évaluation a présenté le rapport, qui donnait suite aux observations formulées par le Conseil en 2023 et qui avait été divisé en deux sections: l'une consacrée aux questions systémiques et l'autre à la performance au regard des différents effets directs énoncés dans la politique d'évaluation. La Directrice a résumé les principales conclusions du document.

195. La Chef de cabinet a présenté la réponse de la direction, notant que des orientations sur l'établissement des priorités et le ciblage à l'intention des bureaux de pays étaient en cours de formulation; des informations sur l'ampleur de l'assistance avaient été intégrées dans le Rapport annuel sur les résultats, y compris le coût en dollars par bénéficiaire, la durée de l'assistance et la taille des rations; le plaidoyer en faveur d'un financement souple était intensifié; et des travaux étaient en cours pour assurer une conception et une mise en œuvre plus intégrées des PSP. La stratégie actualisée de mobilisation des communautés du PAM avait permis d'augmenter le nombre de bureaux dotés de mécanismes communautaires de remontée de l'information efficaces, et des progrès étaient accomplis dans des domaines transversaux tels que la parité femmes-hommes, les garanties environnementales et sociales et l'inclusion du handicap. La direction recherchait des possibilités de partenariat en matière de garanties environnementales et sociales, notamment avec la FAO.
196. Se félicitant du nouveau format, les membres du Conseil ont remercié la Directrice et les collaborateurs du Bureau de l'évaluation pour leur travail et leur contribution à l'obligation redditionnelle, à l'apprentissage et à la prise de décisions fondées sur des données probantes dans l'ensemble du PAM. Ils ont salué les conclusions positives du rapport concernant la réorientation stratégique du PAM, dont le rôle était passé de celui d'exécutant direct à celui de catalyseur de programmes et d'actions, ainsi que son travail sur les questions de protection, la durabilité environnementale, la sécurité alimentaire et la nutrition, les systèmes de ciblage et d'établissement des priorités, et la promotion d'un financement plus souple.
197. Les membres du Conseil ont souligné qu'il était important de mettre en œuvre les recommandations formulées dans les évaluations concernant l'élaboration de stratégies de partenariat, l'inclusion dans chaque PSP d'une théorie claire du changement et d'un effet direct stratégique "en sommeil" ayant trait aux interventions d'urgence, ainsi que le renforcement des travaux sur les questions transversales. Ils ont encouragé la direction à prendre en compte les recommandations concernant le renforcement de la résilience dans la politique en matière de résilience à venir; à fournir des orientations claires sur l'établissement des priorités à l'intention des bureaux de pays, en veillant à ce que la responsabilité des décisions en la matière soit partagée aux niveaux d'encadrement appropriés; à intégrer les progrès réalisés dans l'établissement de partenariats locaux dans la politique à venir en matière d'ancrage local; et à renforcer l'intégration et l'utilisation des données probantes issues des évaluations dans les programmes et les politiques du PAM. Ils ont recommandé au Bureau de l'évaluation de continuer à évaluer la collaboration du PAM avec ses différents partenaires.
198. Les membres ont posé des questions concernant l'élaboration d'effets directs "en sommeil" ayant trait aux interventions d'urgence au niveau régional, les plans visant à réduire la portée et la longueur des rapports d'évaluation, et la pertinence des principes et des méthodes de suivi et d'évaluation approuvés en 2000.
199. En réponse, la Directrice de l'évaluation a indiqué qu'une évaluation stratégique relative aux partenariats était inscrite dans le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2025. L'essentiel de l'action du PAM en matière d'évaluations conjointes se faisait au niveau décentralisé avec d'autres entités des Nations Unies et des homologues gouvernementaux. Il collaborait avec le Cabinet du Secrétaire général en vue de contribuer au nouveau système d'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies. Le Bureau de l'évaluation faisait appel à une société externe pour effectuer des vérifications a posteriori de la qualité des évaluations et étudiait les possibilités d'effectuer des évaluations conjointes avec les bureaux d'évaluation d'autres organisations. Tout en respectant dans les rapports d'évaluation la longueur maximale fixée actuellement, le Bureau de l'évaluation élaborait des produits d'évaluation supplémentaires soulignant ou résumant les constatations et les



recommandations issues des évaluations, tels que des récapitulatifs de données factuelles et des notes de synthèse.

200. La Chef de cabinet a remercié les membres du Conseil pour leurs observations et leur participation active, soulignant l'importance de la fonction d'évaluation pour l'apprentissage institutionnel, l'obligation redditionnelle, la transparence et la performance au sein du PAM. La direction s'était engagée à donner suite aux recommandations issues des évaluations et à veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre en temps voulu.

#### **2024/EB.A/16 Point sur l'application des recommandations issues des évaluations**

201. La direction a présenté des statistiques sur le nombre et le pourcentage de recommandations issues des évaluations mises en œuvre en 2023 par rapport aux années précédentes et a résumé les évolutions intervenues dans la prise en compte par le PAM des constatations issues des évaluations, y compris les informations contenues dans la première analyse qualitative de l'incidence des recommandations issues des évaluations sur les opérations, les partenariats et les bénéficiaires du PAM.
202. Soulignant l'importance des évaluations, en particulier aux fins de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage et de la conception des programmes, un membre du Conseil s'est félicité de l'intégration d'analyses qualitatives et quantitatives dans le rapport et a encouragé le PAM à maintenir ces éléments dans ses futurs rapports. Saluant les efforts déployés pour améliorer la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations et prenant note des plans du PAM visant à réviser la valeur cible annuelle de l'indicateur de performance clé pour la mise en œuvre de ces recommandations, en la ramenant de 100 pour cent à 80 pour cent, l'orateur a estimé que 85 pour cent serait un objectif plus approprié.
203. Réitérant la détermination du PAM à renforcer l'utilisation des recommandations issues des évaluations, la direction était convenue d'évaluer la faisabilité et l'intérêt d'appliquer la valeur cible proposée de 85 pour cent.

### **Questions de politique générale**

#### **2024/EB.A/17 Modification de la politique d'évaluation du PAM (2022)**

#### **2024/EB.A/18 Modification de la politique en matière de plans stratégiques de pays**

204. Les points 5 e) et 5 f) ont été examinés ensemble et présentés par la Directrice de l'évaluation. Ils avaient été rédigés en réponse aux recommandations issues d'une évaluation de la politique en matière de PSP et d'un examen par les pairs de la politique d'évaluation, et ils avaient été établis sur la base d'entretiens avec le personnel du PAM dans le monde entier, le groupe de pilotage de la fonction d'évaluation, le Comité consultatif de contrôle indépendant et le Conseil. Selon la norme de couverture proposée, le Bureau de l'évaluation mènerait un minimum de 10 évaluations de PSP au cours d'une année donnée, afin de couvrir au moins 70 pour cent de l'ensemble des PSP se trouvant dans l'avant-dernière année de leur mise en œuvre.
205. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux modifications et aux efforts menés par le PAM pour lier le travail d'évaluation aux processus de planification, ce qui permettrait de parvenir à une couverture des évaluations plus sélective, plus stratégique, correspondant mieux aux besoins du moment et présentant un meilleur rapport coût-efficacité. Ils ont encouragé le PAM à utiliser davantage les données factuelles issues des évaluations pour éclairer la prise de décisions et l'élaboration des nouveaux PSP. Ils ont également recommandé de conserver les orientations relatives à la mesure des progrès accomplis et des résultats obtenus par rapport aux effets directs et aux objectifs définis dans les évaluations de PSP; ils ont également encouragé le Bureau de l'évaluation à continuer de mettre l'accent sur les progrès vers l'égalité femmes-hommes et sur d'autres résultats institutionnels transversaux lorsqu'il planifiait les évaluations de PSP. Les membres du

Conseil continueraient à suivre la mesure des progrès accomplis eu égard aux effets directs et aux objectifs fixés dans les PSP, ainsi que la viabilité et l'efficacité de leurs budgets.

206. Remerciant les membres du Conseil pour leur soutien, la Directrice de l'évaluation a déclaré que la mesure des progrès accomplis au regard des effets directs et des produits restait au cœur des évaluations de PSP, tout comme l'attention portée à l'égalité femmes-hommes et à d'autres questions transversales. Elle a confirmé que la modification portait sur le nombre d'évaluations à réaliser, mais non sur leur contenu.

## **Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest**

### **2024/EB.A/19 Plan stratégique de pays - Guinée (2024-2029), y compris une présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 7 c) 1)**

207. Présentant l'évaluation du plan stratégique de pays provisoire (PSPP), la Directrice de l'évaluation a noté que le plan avait été établi à partir d'une analyse rigoureuse de la sécurité alimentaire et de la nutrition et qu'il était en cohérence avec les politiques nationales. Des améliorations étaient demandées dans certains domaines, notamment: la nécessité d'un engagement à long terme dans le développement agricole durable et le renforcement des capacités nationales; une attention prioritaire aux villages en situation d'insécurité alimentaire dans les activités en faveur de la résilience; les partenariats pour la mobilisation des ressources, les synergies entre les programmes et la couverture géographique; et le renforcement du suivi et de l'évaluation.
208. Le Directeur du Bureau du PAM en Guinée a présenté le PSP, qui intégrait les constatations et les recommandations issues de l'évaluation et était en cohérence avec les plans et les priorités du Gouvernement guinéen et des Nations Unies.
209. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le PSP, qui marquait une réorientation du PAM, passant de la mise en œuvre directe de l'intervention humanitaire à la fourniture d'un appui au renforcement des capacités et de la résilience. Les orateurs ont particulièrement apprécié la place accordée dans le PSP à la santé, à l'éducation, à la protection sociale et à la problématique femmes-hommes.
210. Se félicitant des conclusions positives de l'évaluation concernant les initiatives du PAM en matière de repas scolaires, notamment le maintien des filles à l'école, les membres du Conseil ont encouragé le bureau de pays à continuer de s'attaquer aux causes profondes de l'écart entre les filles et les garçons sur le plan de l'éducation et à lutter plus largement contre les inégalités entre les femmes et les hommes, notamment en encourageant la participation des femmes aux comités de village. En Guinée, seuls 15 pour cent des enfants d'âge scolaire recevaient des repas à l'école. Il était donc essentiel que le PAM aide le Gouvernement à mettre en place un cadre national pour les repas scolaires visant tous les élèves du primaire, en lui allouant des ressources suffisantes.
211. De nombreux membres du Conseil se sont félicités du soutien apporté par le PAM aux petits exploitants agricoles et à d'autres acteurs de la chaîne de valeur pour mettre en place une agriculture résiliente face au climat et des chaînes de valeur à dimension nutritionnelle au moyen d'initiatives telles que la promotion de cultures à haut rendement et à cycle court, et de programmes d'alimentation scolaire utilisant des aliments achetés localement auprès de petits exploitants agricoles.

212. Les membres du Conseil ont souligné l'importance des partenariats, encourageant le PAM à renforcer la coordination avec les partenaires des Nations Unies et les autres partenaires stratégiques, à tirer parti des synergies avec d'autres organisations intervenant au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix, et à étudier les possibilités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. Des appels ont également été lancés pour que des efforts accrus soient déployés afin de résoudre les problèmes liés aux objectifs non atteints en matière de bénéficiaires et à l'absence de stratégies de retrait, et pour qu'une plus grande attention soit accordée à l'inclusion des personnes handicapées dans la planification, le ciblage et la mise en œuvre des programmes.
213. Des informations complémentaires ont été demandées sur les mesures prises pour améliorer la coordination avec les partenaires, sur les plans d'urgence en cas d'insuffisance du financement du Gouvernement et des partenaires de développement pour les programmes d'alimentation scolaire, de santé et de nutrition, et sur les efforts du PAM pour s'assurer que les aliments achetés localement étaient sains et conformes aux préférences culturelles.
214. Répondant aux observations des membres du Conseil, le Directeur de pays et le Directeur régional ont déclaré que les efforts visant à améliorer la coordination entre le PAM et ses partenaires des Nations Unies se concentraient sur le terrain et incluaient la participation à l'équipe de pays des Nations Unies. Un autre élément clé était la signature d'accords avec les ministères sectoriels clés et les organismes des Nations Unies apparentés. Les préférences locales guidaient les décisions concernant les achats locaux de produits alimentaires; au moins 80 pour cent des produits alimentaires destinés au programme d'alimentation scolaire étaient achetés localement. Le Gouvernement s'employait à obtenir un financement du secteur privé pour son programme de repas scolaires.
215. Après l'approbation du PSP par le Conseil, le Ministre guinéen du plan et de la coopération internationale a remercié le PAM et les donateurs pour le soutien qu'ils apportaient à son pays, et a présenté les plans et les initiatives de développement que son gouvernement mettait en œuvre dans le cadre de sa détermination à réaliser les objectifs de développement durable (ODD).

## **Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe**

### **2024/EB.A/20 Plan stratégique de pays - Lesotho (2024-2029), y compris une présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 7 c) 2)**

216. Présentant l'évaluation du PSP pour 2019-2024, la Directrice de l'évaluation a indiqué que le PSP était fondé sur des données factuelles, était conforme aux politiques et plans nationaux ainsi qu'au Plan-cadre des Nations Unies, et faisait écho aux atouts particuliers du PAM. Parmi les domaines considérés comme étant à améliorer figuraient le renforcement des capacités, de la résilience et de la convergence entre l'action humanitaire et le développement; le ciblage et la hiérarchisation des priorités; et la collaboration avec le système national de protection sociale. Plusieurs problèmes systémiques avaient également été observés: la portée des interventions du PAM avait été réduite en raison d'un sous-financement; la préaffectation des fonds avait entravé les efforts visant à faire converger les interventions humanitaires et les programmes de développement; les indicateurs institutionnels s'étaient révélés peu utiles dans la prise de décisions stratégiques; et le bureau de pays était en sous-effectif et quelque peu débordé.

217. La Directrice du Bureau du PAM au Lesotho a confirmé que les six recommandations issues de l'évaluation avaient été acceptées; toutes avaient été appliquées, étaient en cours d'application ou avaient été intégrées au nouveau PSP. Ayant vocation à réorienter le rôle du PAM pour lui permettre d'être non plus un exécutant mais un catalyseur, le nouveau PSP était axé sur la résilience face aux changements climatiques et les systèmes alimentaires équitables, le renforcement de la résilience, le développement du capital humain, ainsi que la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise.
218. Les membres du Conseil ont approuvé les recommandations issues de l'évaluation, notamment concernant la durabilité et le renforcement des systèmes, et se sont félicités du nouveau PSP, se disant particulièrement favorables au passage de modalités de mise en œuvre directe au renforcement des capacités et à la fourniture d'une assistance technique dans des domaines tels que la résilience climatique des systèmes alimentaires, le renforcement du capital humain et l'intervention en cas de crise. Le PAM était encouragé à faire en sorte que les acquis obtenus à ce jour au regard de la sécurité alimentaire et de la nutrition soient préservés, compte tenu des graves effets des changements climatiques dans le pays, et à poursuivre son travail pour transférer progressivement aux autorités nationales la responsabilité des opérations relatives aux repas scolaires.
219. Un large soutien s'est exprimé en faveur de la stratégie de mobilisation des ressources du PAM et des activités du PSP axées sur l'autonomisation des femmes, même s'il a été relevé que le budget alloué aux initiatives visant à transformer les relations entre les femmes et les hommes était inférieur à celui du précédent PSP. Les membres ont demandé qu'une attention accrue soit portée aux personnes handicapées et souligné l'importance d'un travail en synergie avec d'autres organisations, dans les limites du mandat du PAM.
220. Des informations plus détaillées ont été sollicitées concernant le suivi, le ciblage fondé sur la vulnérabilité, la planification des interventions d'urgence et les mesures prévues pour la hiérarchisation des activités en cas de déficit de financement.
221. Remerciant les membres pour leurs observations, la Directrice de pays a expliqué que, lors du ciblage de l'assistance, le PAM examinait différentes questions telles que les inégalités, l'accès aux services sociaux et les déficits vivriers, tandis que l'approche de ciblage géographique prenait en compte la prévalence de la malnutrition et l'exposition aux chocs climatiques.
222. S'agissant de la coordination avec d'autres acteurs, la structure de coordination du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après, le "Plan-cadre de coopération") établi pour la période 2024-2028 avait été modifiée pour y ajouter le groupe de travail sur le nexus action humanitaire-développement-paix, et le mandat qui lui avait été confié visait à déterminer les moyens de mesure des résultats et à éviter les chevauchements. Le PAM était chef de file du deuxième pilier du Plan-cadre de coopération axé sur les systèmes alimentaires équitables, la durabilité environnementale et la résilience climatique, comprenant lui-même trois sous-piliers: production et productivité (sous-pilier dirigé par la FAO); nutrition (dirigé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance); et gestion des ressources naturelles et résilience face aux changements climatiques (dirigé par le PAM). Par conséquent, il était anticipé que l'ensemble du Plan-cadre de coopération serait mis en œuvre dans le cadre de programmes communs.
223. Après l'approbation du PSP, le Ministre des affaires étrangères et des relations internationales du Lesotho a remercié le Conseil et réaffirmé la détermination de son gouvernement à contribuer à la mise en œuvre du PSP et à adopter des mesures urgentes pour lutter contre les effets des changements climatiques sur l'économie, l'agriculture et les ressources hydriques.

**Allocution spéciale de M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence**

224. Dans son allocution, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a souligné le rôle crucial que jouait le PAM au sein de la communauté humanitaire de par son soutien en matière de logistique et de télécommunications et son assistance alimentaire (150 millions de bénéficiaires en 2023). Le PAM était également un chef de file dans le domaine de la protection, un aspect de plus en plus vital des interventions humanitaires, en particulier compte tenu des défis actuels, notamment l'absence à l'échelle mondiale de volonté ferme de privilégier le dialogue et la négociation sur la violence pour résoudre les différends, l'érosion du respect du droit international humanitaire et une impunité de plus en plus répandue.
225. Les déficits de financement de l'action humanitaire étaient tels qu'un changement radical s'imposait, avec de nouvelles méthodes de levées de fonds et de nouveaux niveaux de générosité. Le monde devait également s'attaquer à la disparité entre les sommes consacrées aux guerres et celles dépensées pour répondre aux besoins des personnes ordinaires.
226. Malgré les défis, le niveau élevé de consensus et de partenariat entre les organismes humanitaires était un atout précieux. En outre, le recours à la diplomatie et à la médiation humanitaires s'était accru, comme en témoignaient l'Initiative de la mer Noire, les négociations avec le Gouvernement de la République arabe syrienne pour maintenir l'acheminement de l'aide à l'été 2023, les discussions et les négociations avec les talibans en Afghanistan et les négociations de Djeddah au Soudan, qui avaient abouti à une déclaration d'engagement des deux parties belligérantes en faveur des principes et du droit humanitaires.
227. En conclusion, le Secrétaire général adjoint a offert des conseils découlant de son initiative phare, à savoir écouter ce dont les gens disaient avoir besoin et les laisser prendre l'initiative, non seulement par respect mais aussi pour une utilisation efficace des fonds. Le défi pour le monde était de placer les besoins des personnes ordinaires au-dessus des besoins de la guerre, de la violence, de la violence sexiste, de l'insécurité alimentaire et du non-respect délibéré des droits et du droit humanitaire.
228. Les membres du Conseil ont remercié le Secrétaire général adjoint pour sa direction éclairée et pour la diplomatie qu'il avait déployée, ainsi que pour son attachement indéfectible aux principes humanitaires, à la paix et à l'allègement des souffrances. Ils se sont déclarés gravement préoccupés par les nombreuses crises complexes qui sévissaient dans le monde, notant que des millions de personnes se débattaient face aux changements climatiques, aux conflits, aux catastrophes d'origine humaine et aux perturbations économiques. Ils ont appelé le PAM à intensifier son engagement à utiliser ses ressources, son savoir-faire et ses partenariats pour venir en aide aux personnes démunies.
229. Certains membres ont évoqué la situation désastreuse de la sécurité alimentaire dans la bande de Gaza et au Soudan, soulignant l'importance des efforts conjoints pour parvenir à la paix et au développement durable. D'autres se sont félicités des réalisations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sous la direction du Secrétaire général adjoint et de l'importance que ce dernier accordait à l'innovation, à la responsabilité à l'égard des personnes touchées et à l'ancrage local des interventions humanitaires. Ils ont invité M. Griffiths à parler des efforts déployés pour transformer le système humanitaire afin de mieux refléter un contexte humanitaire de plus en plus complexe, et lui ont demandé son avis sur une série de sujets, notamment les changements découlant de l'Initiative phare et le rôle que le PAM pouvait jouer au mieux pour appuyer un système humanitaire renforcé.

230. Le Secrétaire général adjoint a répondu que l'Initiative phare commençait à apporter des éclaircissements sur ce que les communautés considéraient comme leurs besoins prioritaires et à générer les preuves nécessaires pour déterminer une hiérarchisation efficace des programmes. Alors que la communauté humanitaire commençait à écouter les populations et à répondre à leurs besoins, les pays commençaient à adopter certaines des pratiques étudiées dans le cadre de l'Initiative phare. En ce qui concernait le rôle du PAM dans un contexte humanitaire complexe, son double mandat signifiait qu'il était déjà bien préparé à intervenir au carrefour de l'action humanitaire et du développement.
231. La Directrice exécutive a remercié le Secrétaire général adjoint pour son allocution instructive et pour avoir exposé, avec passion et franchise, les immenses défis auxquels étaient confrontés les acteurs humanitaires. Il était, a-t-elle dit, un défenseur loyal et un allié des personnes vulnérables partout dans le monde, poussant tous les membres de la communauté humanitaire à travailler encore plus dur pour les personnes auxquelles ils venaient en aide. Motivé par son exemple, le PAM continuerait à apporter aide et espoir à ceux qui en avaient le plus besoin.

## **Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes**

### **2024/EB.A/21 Plan stratégique de pays – Nicaragua (2024-2029)**

232. La Directrice du Bureau du PAM au Nicaragua a présenté le PSP, qui avait pour ambition d'optimiser l'utilisation des ressources et de maximiser l'impact des opérations du PAM dans le couloir de la sécheresse. Visant à introduire une série d'innovations, le PSP mettait l'accent sur le renforcement des repas scolaires; le développement de la résilience des systèmes alimentaires, en particulier grâce au soutien fourni aux petits exploitants agricoles; l'appui à la préparation aux situations d'urgence et à l'intervention en cas de crise; et l'amélioration de l'efficacité des institutions et des réseaux de protection sociale. Pour exécuter le PSP, le PAM travaillerait en partenariat avec des institutions nationales, d'autres entités des Nations Unies, des donateurs et des acteurs locaux.
233. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le PSP, en particulier en ce qu'il mettait l'accent sur la résilience des systèmes alimentaires et les repas scolaires. Plusieurs membres ont encouragé le PAM à collaborer avec d'autres acteurs de l'alimentation scolaire au Nicaragua, notamment pour partager les meilleures pratiques en vigueur pour les achats locaux. Saluant l'intention du PAM d'approvisionner les écoles en produits frais et secs produits localement, dont du riz enrichi, des haricots et du maïs, un membre a encouragé le PAM à en faire davantage pour améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments.
234. Un membre a accueilli avec satisfaction l'approche souple proposée pour le recensement des groupes de population vulnérables dans des contextes infranationaux très divers et a demandé des informations plus détaillées sur la façon dont le PAM envisageait de venir en aide aux migrants vulnérables. Un autre membre a demandé comment le PAM prévoyait de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au Nicaragua, tandis que deux autres se sont dits prêts à apporter une assistance dans le cadre d'un tel mécanisme. Des informations complémentaires ont également été sollicitées quant à la collaboration du PAM avec la FAO et d'autres entités des Nations Unies, et il a été demandé que le Conseil soit tenu informé de la performance du PAM au Nicaragua.

235. Remerciant les membres du Conseil de leur soutien, la Directrice de pays a confirmé que le PAM partageait déjà des données d'expérience et des informations avec d'autres acteurs de l'alimentation scolaire dans le pays et continuerait de le faire à l'avenir. Le PAM coordonnait étroitement son action avec la FAO, même si l'action de cette dernière touchait davantage aux politiques, tandis que celle du PAM portait plus sur les opérations. S'agissant de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, le PAM avait commencé à travailler sur les questions liées à l'alimentation scolaire avec d'autres pays de la région, et sur l'accès aux marchés durables avec la Chine; le PAM prévoyait de consulter le Gouvernement nicaraguayen afin de déterminer les domaines dans lesquels les autorités nationales souhaitaient mettre en place une telle coopération.
236. Après l'approbation du PSP, l'Ambassadrice et Représentante de la République du Nicaragua a exprimé le soutien de son gouvernement à l'égard du PSP, lequel s'accordait parfaitement avec le plan national de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement humain. Le Gouvernement était déterminé à venir à bout de la pauvreté, de sorte que chaque enfant au Nicaragua ait accès à des aliments nutritifs et puisse suivre un enseignement pour le bien des familles et des communautés.

### Questions de politique générale (suite)

#### **2024/EB.A/22 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2023)**

237. En présentant le point, la Sous-Directrice exécutive chargée du Département des partenariats et de l'innovation a déclaré que les partenariats étaient d'une importance capitale dans l'environnement humanitaire actuel, où le plaidoyer et la diplomatie humanitaire conjoints étaient devenus plus indispensables que jamais.
238. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département des opérations liées aux programmes a évoqué l'engagement continu du PAM au sein du Comité permanent interorganisations et ses responsabilités de chef de file dans les modules d'action groupée, les services clés qu'il fournissait au système international d'aide humanitaire et d'aide au développement, tels que l'UNHAS, et d'autres collaborations interorganisations, comme celle avec le HCR sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les réfugiés. La collaboration était essentielle pour obtenir une vue d'ensemble précise des besoins humanitaires, qui était à son tour essentielle pour établir des priorités.
239. Le Directeur du Bureau mondial de Genève a ajouté que le succès du PAM se mesurerait à sa capacité à aider les personnes dans le besoin, ce qui impliquait de travailler dans le cadre humanitaire afin d'assurer l'action collective la plus efficace. Le partenariat pouvait permettre de réaliser de nombreuses choses, notamment d'ouvrir l'accès, de rendre l'acheminement plus efficace, d'améliorer la coordination et peut-être même d'obtenir un financement supplémentaire, y compris de sources non habituelles.
240. Les membres du Conseil se sont félicités des efforts continus de coordination et de collaboration déployés par le PAM au sein du secteur de l'aide humanitaire, en particulier de sa participation constante à l'action du Comité permanent interorganisations, de la fourniture de services communs essentiels à l'ensemble de la communauté humanitaire et de son rôle de chef de file dans le système de modules d'action groupée. Plusieurs membres du Conseil ont félicité la Directrice exécutive d'avoir accepté le rôle de Championne de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel désignée par le Comité permanent interorganisations.
241. Plusieurs membres ont noté que la prochaine politique d'ancrage local du PAM serait l'occasion de se concentrer sur la manière d'inclure de manière plus significative les petites organisations locales afin d'améliorer l'impact sur les bénéficiaires.

242. Le PAM était encouragé à définir clairement ses interventions dans la sphère de l'action humanitaire et du développement et à y recourir; à poursuivre la collaboration et le partage des données à l'appui de l'établissement des priorités; à promouvoir ses activités sur l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans la planification stratégique au niveau des pays; à faire davantage pour inclure le FIDA dans le partenariat stratégique très fructueux établi avec la FAO; à améliorer le contenu et la fréquence de ses rapports sur les foyers de famine; à rechercher de nouvelles modalités de coopération et de nouveaux domaines d'assistance tels que les transferts de type monétaire, le climat, la logistique et les dons; et à soutenir une plus grande coordination par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations et de la réforme du système pour le développement, y compris par le cumul des rôles que jouent les coordonnateurs régionaux et de l'action humanitaire. Le PAM était également invité à appuyer les réformes menées par l'OCHA à l'échelle du système.
243. Une membre, reconnaissant les décisions difficiles que le personnel du PAM était amené à prendre pour hiérarchiser l'assistance, a appelé les autres donateurs à se joindre à son gouvernement pour fournir un financement supplémentaire afin de combler les lacunes actuelles de l'action humanitaire collective. Un autre membre conseillait au PAM de rechercher des financements le long du nexus action humanitaire- développement-paix, y compris des financements en faveur de l'action climatique.
244. En réponse aux observations, la direction a reconnu l'énorme potentiel d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des interventions humanitaires dans de nombreux contextes, ainsi que l'importance des mesures d'anticipation et de l'ancrage local.
245. Sur le plan de l'accès humanitaire, le PAM avait réorganisé et rationalisé le soutien apporté à ses bureaux de pays pour faire face aux problèmes d'accès opérationnel, tout en renforçant son engagement sur les questions d'accès, à la fois au sein du système des Nations Unies et avec les États membres lorsque la diplomatie pouvait être utile. Le PAM était déterminé à faire en sorte que les plus vulnérables soient prioritaires et à renforcer le suivi de l'impact sur les personnes qui bénéficiaient d'une assistance et sur celles qui en étaient exclues, au titre de sa responsabilité à l'égard des personnes touchées. Il travaillait également avec la communauté de l'aide humanitaire et du développement pour clarifier les rôles et les responsabilités s'agissant de subvenir aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à court et à long terme. Tous les acteurs humanitaires s'efforçaient d'orienter davantage le financement du développement vers les situations impliquant des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. L'élaboration des politiques relatives à la résilience, au climat et à l'ancrage local offrirait au PAM la possibilité de s'attaquer davantage à ces questions.
246. La direction a également souligné que la participation aux systèmes interorganisations représentait un investissement considérable en termes de temps pour le personnel du PAM aux niveaux national, régional et mondial. Le PAM s'efforçait d'utiliser ce temps de la manière la plus efficace possible, mais considérait dans l'ensemble qu'il s'agissait d'un investissement utile.



**2024/EB.A/23 Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)**

247. La direction a fait part des évolutions récentes intervenues dans le domaine de la mise en œuvre par le PAM de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Le PAM avait rationalisé ses rapports sur la question, notamment par l'intermédiaire de la liste de contrôle relative à la réforme des Nations Unies, et avait accompli des progrès notables dans de nombreux domaines, en particulier en ce qui concernait les gains d'efficacité et la programmation. Le PAM continuait à se concentrer plus sur les personnes et les prestations plutôt que sur les processus et la bureaucratie. Le financement du système pour le développement constituait un défi de taille; le PAM apportait son soutien au pacte de financement lancé par le Secrétaire général et révisé récemment, et attendait avec intérêt les observations formulées par les États membres à cet égard. L'année 2024 s'avérait être une année de réflexion et de perfectionnement pour de nombreux organismes du système des Nations Unies, et le prochain Sommet de l'avenir et son Pacte pour l'avenir contribueraient à tracer la voie à suivre.
248. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement les informations communiquées et félicité le PAM pour son approche prospective du processus de réforme, notamment pour sa contribution à l'amélioration des analyses communes de pays et pour ses efforts visant à aligner les PSP sur les plans-cadres de coopération. Ils ont encouragé le PAM à continuer à examiner les utilisations possibles des technologies, des services numériques et de l'innovation et à promouvoir les services à distance et numérisés, notamment la plateforme de réservation des Nations Unies et le programme de mobilité mondiale des Nations Unies.
249. Une membre a souligné qu'il importait que le PAM poursuive son action en faveur de la réforme régionale pour renforcer la coopération, remédier aux chevauchements et clarifier la répartition des tâches entre les différents acteurs. Un autre membre, soulignant l'urgence d'une action collective pour atteindre les ODD, a appelé toutes les entités des Nations Unies à continuer d'accroître la collaboration et la programmation conjointe et à abandonner les méthodes de travail cloisonnées et sectorielles au profit d'approches intégrées.
250. Des informations supplémentaires ont été demandées sur un certain nombre d'aspects, notamment la mise en place par le PAM de services administratifs communs, les plans visant à améliorer la planification intégrée et l'exécution des programmes, et les moyens de faire progresser la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité qui sous-tendait la réforme au niveau des pays. Des questions ont également été posées concernant le programme de cession des actifs, l'Académie de la sécurité routière et le niveau relativement faible des contributions des donateurs générées par le prélèvement de 1 pour cent pour financer le système des coordonnateurs résidents. Une membre a indiqué que les futurs rapports sur ce point devraient donner de la visibilité au financement souple, y compris au niveau des pays.
251. La direction a confirmé que le PAM continuerait à s'employer à faire concorder les PSP avec les plans-cadres de coopération, et fait remarquer que des divergences pouvaient se produire dans certains contextes, en particulier dans le cas de PSPP de courte durée. Toutefois, même lorsque les calendriers ne coïncidaient pas, le PAM continuerait d'harmoniser le contenu de ses PSP avec celui des plans-cadres de coopération.

252. S'agissant des accords de services administratifs communs, le processus n'en était encore qu'à ses débuts et les gains d'efficacité deviendraient plus évidents avec le temps. En ce qui concernait le cadre de gestion et de responsabilité, 74 pour cent des coordonnateurs résidents remplissant les conditions requises avaient procédé à l'évaluation de la performance des directeurs de pays du PAM en 2023. Le PAM s'efforçait d'arriver à 100 pour cent, mais un coordonnateur résident et un directeur de pays du PAM devaient occuper leur poste respectif pendant au moins six mois avant de s'évaluer l'un l'autre, et il n'était pas toujours possible de faire coïncider ces paramètres. Le niveau des contributions au système des coordonnateurs résidents par l'intermédiaire du prélèvement de 1 pour cent correspondait aux opérations du PAM, étant donné que seule une petite partie de celles-ci était consacrée au développement.
253. En ce qui concernait la cession des actifs, le PAM travaillait en étroite collaboration avec le HCR et mettait au point un processus en ligne commun pour les entités des Nations Unies afin de faciliter les cessions de véhicules. Le concept de l'académie faisait partie du devoir de protection du PAM, et permettait de fournir une formation pour garantir que les bureaux de pays disposent de véhicules sûrs, efficaces et efficaces.

#### **2024/EB.A/24      Exposé oral sur l'inclusion du handicap**

254. La direction a informé le Conseil de l'évolution des travaux du PAM sur l'inclusion du handicap, qui suivaient une approche centrée sur l'être humain, à l'échelle de tout le PAM. En 2019, le PAM avait lancé une feuille de route pour l'inclusion du handicap, assortie d'un plan d'exécution et d'un fonds d'affectation spéciale. Depuis lors, des plans de travail annuels avaient été établis et des contributions supplémentaires avaient été versées au fonds. Les travaux du PAM sur l'inclusion du handicap étaient régis par la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Le PAM était un organisme chef de file s'agissant de la mise en œuvre de la stratégie, mais les progrès devaient s'accélérer dans des domaines tels que la consultation des personnes handicapées, les achats, l'évaluation et le développement des capacités.
255. Au cours de l'année précédente, le PAM avait participé à un certain nombre de conférences et de réunions de haut niveau. Les priorités définies lors de ces manifestations comprenaient le renforcement des capacités des organisations de personnes handicapées, l'établissement d'une coordination plus efficace entre les acteurs humanitaires et les gouvernements, l'élaboration de programmes de transferts monétaires inclusifs, l'amélioration de la collecte de données ventilées par handicap, et des investissements dans l'action climatique pour les personnes handicapées.
256. Le Rapport annuel sur les résultats de 2023 du PAM comprenait des informations sur deux nouveaux indicateurs relatifs à l'inclusion du handicap mesurant la performance du PAM au regard des normes applicables à l'ensemble du système. Les résultats obtenus étaient relativement faibles, mais le plan de travail du PAM pour 2024 visait à atteindre ou dépasser tous les indicateurs pertinents, à progresser dans les quatre domaines prioritaires définis dans la feuille de route et à se tenir au fait des nouvelles questions.
257. Les membres du Conseil se sont félicités du point présenté et ont recommandé que l'inclusion du handicap constitue un point permanent de l'ordre du jour des futures sessions du Conseil. Ils ont félicité le PAM pour les progrès accomplis et pour le rôle de premier plan qu'il jouait pour promouvoir l'inclusion du handicap dans le secteur humanitaire.

258. Exhortant la direction à veiller à ce que des effectifs et des fonds suffisants soient alloués aux travaux du PAM sur l'inclusion du handicap, en particulier au niveau des pays, les membres du Conseil ont encouragé le PAM à mettre l'accent sur l'inclusion du handicap dans les programmes de transferts monétaires; à plaider pour qu'une attention accrue soit accordée à l'inclusion du handicap dans l'ensemble du système humanitaire, notamment par la création d'une structure de coordination officielle au sein du Comité permanent interorganisations; à mettre en œuvre les recommandations concernant l'élimination de la faim énoncées dans le rapport 2024 sur le handicap et le développement; à se préparer en vue de participer au comité d'organisation du réseau d'action mondiale sur le handicap en vue du troisième Sommet mondial sur le handicap en avril 2025; et à partager les enseignements tirés des initiatives menées pour intégrer l'inclusion du handicap dans son programme de régionalisation et d'ancrage local.
259. Une membre du Conseil a encouragé le PAM à publier le rapport 2023 sur sa mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, et une autre a demandé d'autres informations sur la manière dont les organisations locales de personnes handicapées étaient encouragées à participer aux programmes de pays du PAM.
260. La direction a répondu que, avec l'appui du Siège et conformément à l'appui qu'ils continuaient de fournir sur le terrain, les bureaux de pays étudiaient de nouvelles modalités pour assurer la participation de ces organisations, les accords types de partenariat sur le terrain du PAM n'étant pas appropriés. Le PAM fournissait à ces organisations un appui au renforcement des capacités et étudiait de nouvelles modalités de distribution de vivres et de transferts monétaires aux personnes handicapées. En ce qui concernait les autres points soulevés, le PAM avait reçu des fonds extrabudgétaires pour les initiatives menées à ce jour en faveur de l'inclusion du handicap et cherchait des sources de financement plus durables à long terme. De nombreuses recommandations formulées dans le rapport sur le handicap et le développement s'adressaient aux gouvernements plutôt qu'au PAM, et le PAM plaidait pour qu'une place accrue soit accordée aux questions de sécurité alimentaire dans l'ordre du jour du Sommet mondial sur le handicap de 2025.

## Questions d'administration et de gestion (suite)

### 2024/EB.A/25 Rapport sur la sécurité

261. En présentant le rapport, le Directeur a décrit les tendances observées en matière d'incidents ayant porté atteinte à la sécurité en 2023 et les mesures et les plans adoptés par sa Division pour répondre aux problèmes connexes, y compris l'intention de collaborer de façon plus systématique avec les partenaires coopérants pour accroître leur capacité de gestion de la sécurité. Ces efforts étaient en cohérence avec la restructuration organisationnelle en cours et les évolutions intervenues dans le système des Nations Unies et seraient pris en compte dans un "programme de renforcement de la sécurité" pluriannuel, qui était en cours d'élaboration.
262. Rendant hommage au personnel de sécurité du PAM, les membres du Conseil ont présenté leurs condoléances aux familles, amis et collègues de ceux qui avaient perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Ils ont félicité la Division de la sécurité pour son travail sur la gestion de l'information et des connaissances, pour l'accent qu'elle mettait sur le renforcement de la coopération avec les partenaires coopérants et pour l'attention qu'elle portait à la problématique femmes-hommes et à la formation axée sur la sensibilisation à la sécurité des femmes.

263. Préoccupés par le nombre élevé d'incidents de sécurité et le rétrécissement de l'espace humanitaire, les membres ont exhorté le PAM à donner la priorité aux décisions stratégiques mises en suspens pour des raisons budgétaires à la fin de 2023, notamment celles intéressant l'utilisation des nouvelles technologies et le renforcement des partenariats. Le PAM était encouragé à intégrer systématiquement les considérations liées à la sécurité dans les cycles de programme, à collaborer avec les populations touchées et les organisations de la société civile et à renforcer ses effectifs de sécurité au niveau mondial ainsi que la gestion des risques. Les membres ont souligné l'importance des processus de coordination interne, du devoir de protection à l'égard du personnel et d'une coordination étroite avec les autres entités des Nations Unies et les partenaires coopérants pour faire en sorte que toutes les parties prenantes disposent des informations les plus récentes. Les membres ont demandé que le Conseil soit tenu informé en permanence des implications budgétaires de la mise en place d'une sécurité adéquate.
264. Remerciant les membres du Conseil pour leur action de plaidoyer et leur soutien, le Directeur a déclaré que le PAM continuerait de donner la priorité aux partenariats avec les partenaires coopérants et les autres entités des Nations Unies dans les domaines de la formation, de l'analyse, de l'appui opérationnel et de la dématérialisation, ainsi qu'aux partenariats avec les acteurs du secteur privé dans le domaine de l'innovation et avec les États membres dans le domaine du renforcement des capacités. Des travaux étaient en cours pour relier la fonction de la sécurité aux cycles de programmation du PAM et pour élaborer des directives internes qui permettraient de mieux prendre en compte les coûts de la sécurité au niveau des pays dans la planification du budget des PSP. La division continuait de hiérarchiser ses activités pour optimiser l'impact au niveau des bureaux régionaux et des bureaux de pays, ses décisions étant guidées par la restructuration en cours du PAM. Le PAM renforçait également l'action qu'il menait dans le domaine de la gestion des risques dans des contextes complexes et le suivi de ces efforts afin d'améliorer l'analyse du contexte, d'atténuer les risques pour le personnel, les biens et les programmes et de définir les niveaux de risque acceptables.
265. Le PAM collaborait avec d'autres entités des Nations Unies pour renforcer la mobilisation des communautés et optimiser le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, en participant activement au Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité.
266. La Directrice adjointe a ajouté que le PAM travaillait avec les ONG et les entités des Nations Unies partenaires pour renforcer la collecte et l'analyse des données relatives aux incidents. Le Directeur exécutif adjoint a souligné que la sécurité et le devoir de protection seraient toujours financés de manière adéquate, et indiqué qu'il était également possible de promouvoir la sécurité en investissant dans d'autres domaines tels que la communication et les programmes.

## Questions diverses

### 2024/EB.A/26 Rapport intérimaire sur l'examen de la gouvernance

267. Le président du groupe de travail du Conseil d'administration chargé de l'examen de la gouvernance a présenté le rapport intérimaire, qui faisait un point sur l'état d'avancement des travaux du groupe depuis sa création en novembre 2023 et présentait un plan d'exécution chiffré pour une série de recommandations issues du rapport de la consultante indépendante, dont la mise en œuvre était proposée par le Secrétariat du Conseil d'administration avec l'approbation du Conseil.

268. Les recommandations portaient notamment sur la rationalisation du format et de l'ordre du jour des sessions formelles du Conseil, l'organisation d'un "dialogue stratégique" d'une journée afin de créer un espace informel permettant aux membres et observateurs du Conseil et à la direction du PAM de débattre de questions stratégiques, la révision et l'obligation renforcée de respecter la longueur maximale fixée pour les documents du Conseil, la refonte de la journée d'orientation destinée aux nouveaux membres et observateurs du Conseil, la mise en œuvre des initiatives de transformation numérique proposées par le Secrétariat, ainsi que l'organisation d'une session de présentation d'une demi-journée à l'intention des nouveaux membres du Bureau et l'élaboration d'un guide axé sur leurs rôles et leurs responsabilités.
269. Au cours des prochains mois, le groupe de travail prévoyait d'examiner les recommandations restantes formulées par la consultante externe et de prendre en considération les recommandations pertinentes du Corps commun d'inspection (CCI), de l'Auditeur externe et du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales. Une consultation informelle des membres du Conseil aurait lieu en octobre et permettrait d'élaborer un plan pour les recommandations restantes. Le groupe de travail soumettrait son rapport final pour approbation lors de la deuxième session ordinaire de 2024.
270. Les membres du Conseil ont remercié le président pour son rôle de chef de file et ses compétences de négociation qui avaient permis de dégager un consensus. Ils ont également remercié le représentant du Canada pour avoir proposé et lancé le processus d'examen de la gouvernance, ainsi que le Bureau, le Secrétariat du Conseil d'administration et l'Auditeur externe pour leur soutien et leurs conseils. Ils attendaient avec intérêt l'application des premières recommandations par le Secrétariat et les réflexions sur les recommandations restantes. Une membre a mentionné en particulier la possibilité d'examiner un éventuel code de conduite à l'intention des membres du Conseil.
271. Les membres du Conseil ont exprimé leurs points de vue sur le processus d'examen et la voie à suivre, exhortant le groupe de travail à achever ses travaux d'ici à novembre 2024 tout en reconnaissant les objectifs ambitieux qui avaient été fixés. Ils se sont félicités des efforts déployés par le président pour rationaliser et accélérer la prise de décisions et ont apprécié les consultations menées par le groupe de travail avec un large éventail de parties prenantes au sein du PAM, notamment la haute direction, le Bureau de l'évaluation et d'autres organes de contrôle. Plusieurs membres ont approuvé la décision du groupe d'examiner d'abord les recommandations formulées par la consultante externe et le CCI avant de passer à celles concernant les autres initiatives inscrites dans la feuille de route.
272. Une membre du Conseil a encouragé le groupe à continuer de mettre l'accent sur l'objectif ultime de l'examen de la gouvernance, qui était d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la gouvernance du Conseil et de faire en sorte que celui-ci participe activement aux décisions d'ordre stratégique. Appelant l'attention sur le mandat du groupe de travail, un autre membre a indiqué qu'il était important de donner suite aux recommandations de la consultante indépendante, car ces recommandations visaient à éviter de longues discussions sur des questions qui ne faisaient pas consensus au sein du Conseil.
273. Le président a remercié les membres du Conseil pour leurs observations et leur appui précieux et a réaffirmé sa conviction que le processus d'examen pourrait être achevé dans les délais. Le Directeur exécutif adjoint a pris la parole pour remercier toutes les personnes concernées pour le travail accompli dans le cadre de l'examen. Il a indiqué que la direction appréciait l'examen comme moyen d'assurer une gouvernance efficace et une collaboration stratégique avec le Conseil, et était résolue à continuer d'appuyer activement ce processus.

**Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM**

274. Le Président du Conseil d'administration a rendu compte de la réunion conjointe tenue le 31 mai au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et présidée par le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Le thème de la réunion – le rôle d'une gouvernance efficace par les organes directeurs du système des Nations Unies pour le développement dans la promotion du multilatéralisme et l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable – était d'actualité compte tenu du récent examen par le CCI des fonctions de gouvernance et de contrôle des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies, et de l'examen en cours de la gouvernance du PAM.
275. Lors de la réunion, les conseils avaient réfléchi au fonctionnement de la gouvernance dans leurs entités respectives et échangé leurs points de vue sur les deux examens de la gouvernance effectués à New York et à Rome. Les chefs de secrétariat de chacune des six entités des Nations Unies accompagnés d'un adjoint avaient ensuite participé à une réunion-débat sur la manière dont les orientations et le soutien des conseils avaient permis à leurs entités respectives de s'acquitter de leurs mandats de manière plus efficace et efficiente, d'accroître l'impact de leur action et de renforcer la collaboration dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement.
276. Représentant le PAM à cette réunion, le Directeur exécutif adjoint avait fait part de son point de vue sur la manière dont les conseils d'administration pourraient appuyer plus efficacement le travail de leurs entités, en mettant en avant trois thèmes: la diplomatie humanitaire pour plaider en faveur d'un accès et d'un financement accrus; l'orientation stratégique et le conseil; et un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme et du soutien intergouvernemental, en particulier pour faire face aux crises humanitaires les plus urgentes.
277. Les participants avaient examiné le rôle joué par les conseils dans le contrôle et l'obligation de rendre compte et souligné l'importance d'une amélioration continue, d'une plus grande transparence, d'une intégration, de synergies et d'une cohérence accrues, ainsi que du partage des bonnes pratiques dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement.
278. Les États membres avaient demandé la création d'un groupe de travail interrégional chargé d'examiner les recommandations issues du rapport du CCI et d'élaborer un plan d'exécution, à l'instar du groupe de travail chargé de l'examen de la gouvernance mis en place par le Conseil du PAM. Les délégués avaient souligné les synergies potentielles entre les processus d'examen de la gouvernance du CCI et du PAM, et avaient encouragé l'esprit de collaboration et la détermination à traduire les idées et les solutions en actions concrètes.
279. Pour conclure, le Président a remercié les membres du Conseil pour leur participation active à la réunion conjointe, dont un rapport succinct serait publié dans toutes les langues officielles du PAM avant la deuxième session ordinaire du Conseil en novembre.

**2024/EB.A/27 Point sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies**

280. Le Chef du Service du transport aérien a indiqué qu'en 2023, année marquée par des crises humanitaires prolongées, de nouveaux conflits, des difficultés d'accès persistantes et des financements réduits, l'UNHAS avait continué à apporter une aide vitale aux communautés dans le besoin. Pour améliorer la souplesse des financements, la prévisibilité des interventions et l'efficacité opérationnelle, le PAM avait mis en place un mécanisme de financement centralisé pour l'UNHAS qui avait permis d'allouer jusqu'à présent plus de 17 millions de dollars à 14 opérations sur le terrain. Les contributions des donateurs avaient représenté 53 pour cent du budget de l'UNHAS, ce qui, avec les soldes reportés et les fonds générés par le recouvrement des coûts, avait permis d'assurer une prestation de services efficace tout au long de l'année.
281. Rendant hommage à l'UNHAS et à son personnel à l'occasion de ses 20 ans d'activité, les membres du Conseil se sont félicités du mécanisme de financement centralisé et ont encouragé les donateurs à y contribuer. Un membre a conseillé au PAM de communiquer les avantages du mécanisme aux donateurs et d'examiner les enseignements tirés de sa première année de fonctionnement. Une autre membre a préconisé la diversification de la base des donateurs afin d'assurer le financement adéquat et fiable du soutien logistique essentiel de l'UNHAS.
282. Le recouvrement des coûts a également été au centre des préoccupations, plusieurs membres étant favorables à une augmentation du recouvrement des coûts pour compléter le financement de l'UNHAS. Deux membres étaient favorables à une répartition équitable du financement entre les donateurs et les passagers, et une troisième appuyait l'utilisation de tarifs distincts pour chaque catégorie d'utilisateurs. Plusieurs membres ont demandé des informations supplémentaires sur le sujet, y compris un point sur l'élaboration d'orientations connexes pour les bureaux de pays.
283. Les membres ont exhorté le PAM à veiller à ce que ses opérations aériennes soient toujours conformes aux principes humanitaires, tout en saluant la souplesse et l'efficacité de ses prestations de services, ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme axé sur la durabilité environnementale. Le PAM a également été encouragé à renforcer les capacités financières et techniques de l'UNHAS et à continuer à appuyer l'apprentissage et le renforcement des capacités. Des informations complémentaires ont été demandées sur l'utilisation potentielle de drones pour la livraison de marchandises, les raisons de la baisse du nombre d'organisations utilisant l'UNHAS en 2023 et l'impact probable sur l'UNHAS du retrait des forces de maintien de la paix des Nations Unies de la République démocratique du Congo.
284. S'agissant du financement, la direction a expliqué que les coûts opérationnels avaient augmenté de manière significative en 2023, en raison de la diversification de la flotte – due à des préoccupations en matière de sécurité – et des primes d'assurance élevées requises pour intervenir dans les zones de conflit. Le montant des frais facturés au titre du recouvrement des coûts était décidé par le comité de pilotage dirigeant chaque opération menée par l'UNHAS; certains comités appliquaient des tarifs plus élevés aux organisations de développement qu'aux organisations humanitaires. Le PAM envisagerait de fournir des orientations supplémentaires à ses équipes sur les domaines dans lesquels elles pourraient augmenter les montants recouverts, mais la direction estimait que l'UNHAS ne devrait pas faire de différence entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, bien qu'une différence puisse être établie entre, par exemple, les organisations locales de la société civile qui menaient des activités d'aide humanitaire et de développement et les acteurs internationaux qui avaient la possibilité d'accéder à des ressources plus importantes.

285. La baisse du nombre d'organisations utilisatrices était liée au retrait des ONG des zones en proie à des conflits intenses, comme au Soudan. Le retrait de la mission en République démocratique du Congo laisserait l'UNHAS combler le vide, ce qui représenterait une charge importante en termes de coûts et de sécurité.
286. Pour l'avenir, le PAM jugeait possible d'utiliser des drones, en tenant dûment compte des questions de sécurité, et tiendrait le Conseil informé de l'évolution de la situation dans ce domaine.

## **Résumé des travaux du Conseil d'administration**

### **2024/EB.A/28      Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration**

287. Remerciant le Rapporteur de la première session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration d'avoir préparé le résumé de cette session, le Président a noté que le projet de document avait été distribué aux membres du Conseil début juin.
288. Le Conseil a approuvé le résumé.

## **Vérification des décisions et recommandations adoptées**

289. Après la présentation du point de l'ordre du jour par le Président, le Rapporteur a confirmé que les décisions et recommandations présentées dans le projet de recueil des décisions et recommandations adoptées par le Conseil à la session correspondaient à celles qui avaient été convenues pendant la session. La version définitive des décisions et recommandations adoptées serait mise en ligne sur le site Web du Conseil avant le jour ouvrable suivant, et un projet de résumé des discussions qui avaient eu lieu pendant la session serait diffusé pour observations en temps voulu.

## **Observations finales de la Directrice exécutive**

290. Remerciant les membres du Conseil pour leurs observations, leur soutien et leur collaboration, la Directrice exécutive a fait remarquer que la session avait couvert un large éventail de questions, au premier rang desquelles la surveillance et la responsabilisation. La direction avait pris note de l'important soutien exprimé à l'égard de la réforme organisationnelle et du cadre mondial visant à donner des assurances, s'agissant d'une priorité absolue pour tous. Conserver la confiance des partenaires était crucial pour le PAM, et la Directrice exécutive a rappelé qu'elle était déterminée à faire en sorte que les normes d'assurance les plus strictes soient respectées.
291. Les dirigeants du PAM s'attachaient en outre à assurer aux millions de personnes vulnérables au service desquelles le PAM œuvrait, notamment les femmes et les filles, une protection efficace contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. S'il restait beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre l'égalité femmes-hommes, les repas scolaires étaient l'un des moyens par lesquels le PAM se rapprochait de cet objectif. La Directrice exécutive a remercié les États membres de leur engagement en faveur du travail de la Coalition pour l'alimentation scolaire et a annoncé que la nouvelle équipe spéciale s'attellerait rapidement à ses travaux pour optimiser la valeur nutritionnelle de l'assistance alimentaire du PAM.



292. Les rapports sur l'IPC récemment publiés pour Gaza et le Soudan brossaient un tableau très sombre, marqué par la souffrance, la famine et d'immenses besoins humanitaires, et soulignaient l'urgence de rassembler des ressources et la détermination à enrayer l'escalade de la faim. La direction et le Conseil devaient, au titre de leur responsabilité partagée, faire en sorte que l'équipe mondiale du PAM puisse venir en aide à ceux qui en avaient le plus besoin, et les membres du Conseil ont été priés de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour garantir que les membres de l'équipe puissent travailler en toute sécurité et sans crainte. La direction, quant à elle, veillerait à ce que le personnel dispose de tout le soutien dont il avait besoin pour servir efficacement les populations pour lesquelles œuvrait le PAM.

## ANNEXE I

### Décisions et recommandations

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

#### Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

*24 juin 2024*

#### Élection à un poste vacant du Bureau et désignation du Rapporteur

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil a élu S. E. M. Fredrick Matwang'a (Kenya, Liste A) en qualité de membre suppléant du Bureau.

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Vicente Bezerra (Brésil, Liste C) Rapporteur de la session annuelle de 2024.

*24 juin 2024*

#### Questions stratégiques actuelles et futures

##### 2024/EB.A/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive

Le Conseil a pris note de la déclaration liminaire de la Directrice exécutive. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

*24 juin 2024*

#### Rapports annuels

##### 2024/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2023

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel sur les résultats de 2023 (WFP/EB.A/2024/4-A/Rev.1), notant que celui-ci constituait un exposé complet des résultats obtenus par le PAM pendant l'année écoulée et des progrès accomplis par celui-ci sur la voie de la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan stratégique pour 2022-2025 et dans le Cadre de résultats institutionnels. Conformément à l'article VI.3 du Statut et à ses décisions 2000/EB.A/2 et 2004/EB.A/11, ainsi qu'à la résolution E/RES/2013/5 du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et à la décision prise par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa 148<sup>e</sup> session en 2013, le Conseil d'administration a demandé que le Rapport annuel sur les résultats de 2023 soit transmis au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, accompagné de la présente décision ainsi que des décisions et recommandations qu'il a adoptées en 2023.

*25 juin 2024*

##### 2024/EB.A/3 Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2023 et note de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2023" (WFP/EB.A/2024/4-C).

Le Conseil a également pris note du document intitulé "Note de la direction sur le Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2023" (WFP/EB.A/2024/4-C/Add.1).

*25 juin 2024*

**2024/EB.A/4 Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2023**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2023" (WFP/EB.A/2024/4-B).

25 juin 2024

**Rapports d'évaluation****2024/EB.A/5 Rapport succinct de l'évaluation stratégique des mesures prises par le PAM en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation stratégique des mesures prises par le PAM en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles" (WFP/EB.A/2024/7-B) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2024/7-B/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

26 juin 2024

**Ressources, questions financières et budgétaires****2024/EB.A/6 Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant" (WFP/EB.A/2024/6-C/1).

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2024/6-(A,B,C,D,E,F,G,H)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2024/6-(A,B,C,D,E,F,G,H)/3).

26 juin 2024

**2024/EB.A/7 Comptes annuels vérifiés de 2023**

Le Conseil:

- i) a approuvé les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2023, tout en prenant acte du rapport de l'Auditeur externe, qui lui avait été soumis conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) a pris note du prélèvement sur le Fonds général d'un montant de 1 915 442 dollars É.-U. pour l'exercice 2023 afin de financer les versements à titre gracieux et la comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances;
- iii) a pris note de ce que les pertes de produits et autres pertes enregistrées en 2023 avaient été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2024/6-(A,B,C,D,E,F,G,H)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2024/6-(A,B,C,D,E,F,G,H)/3).

26 juin 2024

**2024/EB.A/8 Mise à jour du Plan de gestion du PAM pour 2024-2026**

Ayant examiné la mise à jour du Plan de gestion du PAM pour 2024-2026, telle que présentée dans le document WFP/EB.A/2024/6-B/1/Rev.1, le Conseil:

- a) a pris note de la baisse de la prévision de contribution pour 2024, établie à 10 milliards de dollars dans le Plan de gestion du PAM pour 2024-2026 (WFP/EB.2/2023/5-A/1) et ramenée à 8 milliards de dollars;
- b) a pris note des besoins opérationnels prévus, estimés à 18 milliards de dollars au 31 mars 2024, et du plan d'exécution provisoire actualisé établi à 10 milliards de dollars;
- c) a pris note du remaniement de la structure organisationnelle du PAM et du nouvel organigramme présentant une structure hiérarchique actualisée à partir des éléments figurant dans l'Additif au Plan de gestion du PAM pour 2024-2026 et évoqués au paragraphe xii) de sa décision 2023/EB.2/3 contenue dans le document intitulé "Décisions et recommandations de la deuxième session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration" (WFP/EB.2/2023/11);
- d) a approuvé pour 2024 un budget administratif et d'appui aux programmes réduit, d'un montant de 528 millions de dollars, du fait de la baisse de la prévision de contribution et a autorisé la Directrice exécutive à réaliser des économies à hauteur de 40 millions de dollars réparties entre les trois lignes de crédit selon qu'il convenait; a exhorté et autorisé la Directrice exécutive à prendre des mesures supplémentaires visant à réduire les coûts, s'il y avait lieu, jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de 45 millions de dollars réparti entre les trois lignes de crédit; et comptait être régulièrement tenu informé à ce sujet;
- e) a autorisé la Directrice exécutive à ajuster le budget administratif et d'appui aux programmes révisé, d'un montant de 528 millions de dollars, dans une proportion ne pouvant excéder 2 pour cent de la variation prévue des recettes, en cas de nouvelle variation de la prévision globale de contribution pour l'année;
- f) a approuvé l'utilisation du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes pour combler tout écart entre les recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects associé aux contributions prévues dans le Plan de gestion pour 2024 et le budget administratif et d'appui aux programmes réduit de 2024;
- g) a approuvé l'utilisation de la part non affectée du Fonds général, au lieu du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes, en tant que source de financement des deux allocations ci-après approuvées en application des paragraphes vi) et vii) d) de la décision 2023/EB.2/3 du Conseil:
  - i) 21 millions de dollars en faveur de l'initiative interne d'importance primordiale relative à l'optimisation des processus institutionnels;
  - ii) 50 millions de dollars en faveur de la reconstitution du Compte d'intervention immédiate.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2024/6-(A,B,C,D,E,F,G,H)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2024/6-(A,B,C,D,E,F,G,H)/3).

26 juin 2024

**2024/EB.A/9 Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1er janvier-31 décembre 2023)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM" (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2023)" (WFP/EB.A/2024/6-F/1).

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2024/6-(A,B,C,D,E,F,G,H)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2024/6-(A,B,C,D,E,F,G,H)/3).

*26 juin 2024*

**2024/EB.A/10 Rapport annuel de l'Inspecteur général et note de la Directrice exécutive**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général" relatif à l'année 2023 (WFP/EB.A/2024/6-D/1), et a constaté que les activités de contrôle fondées sur les risques exécutées et décrites dans les rapports en 2023 n'avaient permis de détecter aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place dans l'ensemble du PAM qui soit susceptible de compromettre notablement la réalisation globale des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci.

Le Conseil a relevé en outre que l'Inspecteur général avait signalé des points importants en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle et comptait bien que le PAM remédierait aux problèmes exposés dans le rapport.

Le Conseil a également pris note de la note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2024/6-D/1/Add.1).

Le Conseil a en outre pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2024/6-(A,B,C,D,E,F,G,H)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2024/6-(A,B,C,D,E,F,G,H)/3).

*26 juin 2024*

**2024/EB.A/11 Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2023**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2023" (WFP/EB.A/2024/6-E/1).

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2024/6-(A,B,C,D,E,F,G,H)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2024/6-(A,B,C,D,E,F,G,H)/3).

*26 juin 2024*

**Questions d'administration et de gestion****2024/EB.A/12 Nomination de deux membres du Comité consultatif de contrôle indépendant**

Le Conseil a approuvé le renouvellement du mandat de deux membres du Comité consultatif de contrôle indépendant selon les modalités suivantes:

- M. Darshak Shah (Kenya), du 15 novembre 2024 au 14 novembre 2027;
- M. Veerathai Santiprabhob (Thaïlande), du 15 novembre 2024 au 14 novembre 2027.

*26 juin 2024*

**2024/EB.A/13 Remplacement d'un membre du jury chargé de sélectionner des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant**

Comme suite à la création, à sa première session ordinaire de 2024 (WFP/EB.1/2024/8-A), d'un jury chargé de procéder à la sélection des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant devant être nommés ou reconduits dans leurs fonctions, le Conseil a approuvé la proposition de désigner S. E. M. Fredrick Matwang'a, Ambassadeur et Représentant permanent du Kenya, en tant que représentant de la Liste A, en remplacement de S. E. Mme Consolata Nkatha Maina, Ambassadrice et Représentante permanente adjointe du Kenya.

26 juin 2024

**Rapports d'évaluation****2024/EB.A/14 Rapport annuel sur l'évaluation en 2023 et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel sur l'évaluation en 2023" (WFP/EB.A/2024/7-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2024/7-A/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures, compte tenu des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

27 juin 2024

**2024/EB.A/15 Point sur l'application des recommandations issues des évaluations**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur l'application des recommandations issues des évaluations" (WFP/EB.A/2024/7-D).

27 juin 2024

**Questions de politique générale****2024/EB.A/16 Modification de la politique d'évaluation du PAM (2022)**

Le Conseil a approuvé les modifications apportées à la politique d'évaluation du PAM qui étaient présentées dans le document publié sous la cote WFP/EB.A/2024/5-E.

27 juin 2024

**2024/EB.A/17 Modification de la politique en matière de plans stratégiques de pays**

Le Conseil a approuvé les modifications apportées à la politique du PAM en matière de plans stratégiques de pays, qui étaient présentées dans le document publié sous la cote WFP/EB.A/2024/5-F.

27 juin 2024

**Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest****2024/EB.A/18 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique provisoire pour la Guinée (2019–2024) et réponse de la direction****Plan stratégique de pays – Guinée (2024-2029)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique provisoire pour la Guinée (2019-2024)" (WFP/EB.A/2024/7-C/1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2024/7-C/1/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Guinée (2024–2029) (WFP/EB.A/2024/8-A/1), pour un coût total pour le PAM de 143 500 975 dollars.

27 juin 2024

### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe**

#### **2024/EB.A/19 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Lesotho (2019-2024) et réponse de la direction**

##### **Plan stratégique de pays – Lesotho (2024–2029)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Lesotho" (2019-2024) (WFP/EB.A/2024/7-C/2) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2024/7-C/2/Add.1 et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Lesotho (2024-2029) (WFP/EB.A/2024/8-A/2), pour un coût total pour le PAM de 94 896 929 dollars.

27 juin 2024

### **Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes**

#### **2024/EB.A/20 Plan stratégique de pays – Nicaragua (2024–2029)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Nicaragua (2024–2029) (WFP/EB.A/2024/8-A/3), pour un coût total pour le PAM de 80 914 387 dollars.

27 juin 2024

### **Questions de politique générale**

#### **2024/EB.A/21 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2023)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2023)" (WFP/EB.A/2024/5-A).

27 juin 2024

#### **2024/EB.A/22 Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)" (WFP/EB.A/2024/5-B).

27 juin 2024

### **Questions diverses**

#### **2024/EB.A/23 Rapport intérimaire sur l'examen de la gouvernance**

Ayant examiné le rapport intérimaire du groupe de travail du Conseil d'administration chargé de l'examen de la gouvernance tel qu'il figurait dans le document portant la cote WFP/EB.A/2024/12-A, le Conseil d'administration:

- i) *a approuvé* le plan d'exécution chiffré relatif à une première série de recommandations que le Secrétariat pourrait mettre en œuvre, comme indiqué à l'annexe I du présent document, et *a demandé* au Secrétariat de donner suite immédiatement à ces recommandations, comme indiqué ci-après:

- 1) recommandation subsidiaire 1.1: structurer les trois sessions officielles du Conseil autour des différents cadres de gouvernance en axant la première session ordinaire sur les questions d'ordre stratégique et les questions de politique générale, la session annuelle sur le contrôle et l'obligation de rendre compte et la deuxième session ordinaire sur les autres questions de politique générale et sur la programmation et la planification des activités pour les années à venir, étant entendu toutefois qu'un certain degré de souplesse devrait être maintenu pour permettre le déplacement de points de l'ordre du jour notamment lorsqu'il s'agit de points à traiter rapidement; et spécifier la répartition des points de l'ordre du jour entre chacun des cadres de gouvernance, comme indiqué à l'annexe II du présent document;
- 2) recommandation subsidiaire 1.2: organiser une journée consacrée à un "dialogue stratégique" au Siège du PAM à l'intention des membres et des observateurs du Conseil et de l'équipe de direction du PAM afin qu'ils disposent d'un espace informel où débattre des questions stratégiques, rencontre qui aurait lieu en début d'année et serait immédiatement suivie de la première session ordinaire; et présenter au Conseil une évaluation de cette recommandation deux ans après le début de sa mise en œuvre pour décider de son utilité et recenser éventuellement les domaines à améliorer;
- 3) recommandation subsidiaire 1.3: maintenir la pratique en vigueur lors des sessions officielles qui est que le directeur exécutif prononce une déclaration liminaire, et y faire figurer un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour étayer des échanges d'ordre stratégique avec les membres;
- 4) recommandation subsidiaire 1.4: n'inscrire à l'ordre du jour des réunions que les points dont l'examen est obligatoire et les rapports qui nécessitent une délibération stratégique ou une décision, et à cet effet: ramener le nombre de catégories de points de l'ordre du jour à deux (pour décision et pour information); dans le cas des points soumis pour information qu'il est demandé d'examiner, mettre en place une procédure de correspondance écrite optionnelle; dans le cas de l'ajout à l'ordre du jour des sessions du Conseil de nouveaux points nécessitant l'établissement de documents, définir un calendrier; et supprimer de l'ordre du jour du Conseil les points ci-après: le point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida, le rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration (qui serait communiqué aux membres et mis en ligne sur la page Web du Conseil), et le rapport sur l'application des recommandations issues des évaluations (qui serait intégré dans le rapport annuel sur l'évaluation);
- 5) recommandation subsidiaire 1.5: limiter le nombre de manifestations parallèles à deux au maximum par session et déterminer comment améliorer la forme qu'elles prennent, afin d'encourager la participation;
- 6) recommandation subsidiaire 2.1: renforcer l'obligation de respecter pour les documents la longueur maximale fixée par le Conseil en 2004 dans la note d'information intitulée "Rationalisation des documents du Conseil" et demander au Secrétariat de procéder à une révision de la note de 2004 qui rend compte des catégories les plus récentes de documents du Conseil;
- 7) recommandation subsidiaire 8.1: conduire deux séances d'orientation en présentiel par an et concevoir un module de remise à niveau en ligne sur la gouvernance;
- 8) recommandation subsidiaire 8.2: élaborer un guide à l'intention des délégués;



- 9) recommandation 9: mettre en œuvre les initiatives de transformation numérique proposées par le Secrétariat du Conseil d'administration, à savoir, les recommandations subsidiaires 9.1) (services de gestion des réunions), 9.2) (services de documentation et de traduction) et 9.4) (rationalisation de la gestion des services, de la gestion des données et de la communication d'informations);
- 10) recommandation subsidiaire 10.1: soumettre au Secrétariat du PAM pour décision sur la marche à suivre, la question de la période de battement pendant laquelle les membres sortants du Conseil ne pourraient pas être recrutés par le PAM en tant que membres du personnel;
- 11) recommandation subsidiaire 13.1: instituer une séance d'orientation d'une demi-journée à l'intention des nouveaux membres du Bureau;
- 12) recommandation subsidiaire 13.2: établir un guide à l'intention des membres du Bureau du Conseil d'administration qui soit axé sur leurs rôles et leurs responsabilités, notamment ceux des coordonnateurs de liste.

*28 juin 2024*

### **Résumé des travaux du Conseil d'administration**

#### **2024/EB.A/24      Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la première session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.1/2024/12.

*28 juin 2024*

**ANNEXE II****Ordre du jour**

1. **Adoption de l'ordre du jour** (*pour approbation*)
2. **Élection à un poste vacant du Bureau et désignation du Rapporteur**
3. **Déclaration liminaire de la Directrice exécutive**
4. **Rapports annuels**
  - a) Rapport annuel sur les résultats de 2023 (*pour approbation*)
  - b) Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2023 (*pour examen*)
  - c) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2023 et note de la direction (*pour examen*)
5. **Questions de politique générale**
  - a) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2023) (*pour examen*)
  - b) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement) (*pour examen*)
  - c) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (*pour information*)
  - d) Exposé oral sur l'inclusion du handicap (*pour information*)\*
  - e) Modification de la politique d'évaluation du PAM (2022) (*pour approbation*)
  - f) Modification de la politique en matière de plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
6. **Ressources, questions financières et budgétaires**
  - a) Comptes annuels vérifiés de 2023 (*pour approbation*)<sup>1</sup>
  - b) Mise à jour du Plan de gestion pour 2024-2026 (*pour approbation*)
  - c) Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant (*pour examen*)
  - d) Rapport annuel de l'Inspecteur général (*pour examen*) et note de la Directrice exécutive (*pour examen*)
  - e) Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2023 (*pour examen*)
  - f) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2023) (*pour examen*)
  - g) Rapport de la Directrice exécutive sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2023 (*pour information*)
  - h) Plan de travail de l'Auditeur externe (*pour information*)

---

\* Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement mais seront tout de même examinés pendant la session.

<sup>1</sup> Les deux rapports d'audit de performance de l'Auditeur externe ainsi que le rapport sur l'application des recommandations de celui-ci sont regroupés dans les Comptes annuels vérifiés de 2023, conformément à la nouvelle façon de procéder convenue avec l'Auditeur externe lors de la réunion du Bureau du 6 mars 2024.

**7. Rapports d'évaluation (pour examen)**

- a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2023 et réponse de la direction
- b) Rapport succinct de l'évaluation stratégique des mesures prises par le PAM en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et réponse de la direction
- c) Rapports succincts d'évaluations de plans stratégiques de pays et réponses de la direction:
  1. Guinée (2019-2024)
  2. Lesotho (2019-2024)
- d) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

**8. Questions opérationnelles**

- a) Plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
  1. Guinée (2024–2029)
  2. Lesotho (2024–2029)
  3. Nicaragua (2024–2029)
- b) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel (*pour information*)\*
- c) Exposé oral sur le projet global relatif aux assurances à donner (*pour information*)\*

**9. Questions d'organisation et de procédure**

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2024-2025 (*pour information*)

**10. Questions d'administration et de gestion**

- a) Nomination de deux membres du Comité consultatif de contrôle indépendant (*pour approbation*)
- b) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil
- c) Rapport sur les pertes globales pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 (*pour information*)
- d) Point sur l'achat de produits alimentaires (*pour information*)
- e) Rapport statistique sur la répartition du personnel recruté sur le plan international (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur) au 31 décembre 2023 (*pour information*)
- f) Rapport sur la sécurité (*pour information*)\*
- g) Remplacement d'un membre du jury chargé de sélectionner des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant (*pour approbation*)

**11. Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration (pour approbation)****12. Questions diverses**

- a) Rapport intérimaire sur l'examen de la gouvernance (*pour approbation*)
- b) Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (*pour information*)\*
- c) Point sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (*pour information*)\*

**13. Vérification des décisions et recommandations adoptées**

## Liste des sigles utilisés dans le présent document

budget/dépenses AAP	budget administratif/dépenses administratives et d'appui aux programmes
CII	Compte d'intervention immédiate
CCI	Corps commun d'inspection
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
ODD	objectif de développement durable
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PACE	évaluation professionnelle et renforcement des compétences
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
SD3C	Programme conjoint en faveur du Sahel mis en place pour faire face aux défis posés par la COVID-19, les conflits et les changements climatiques
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies